

Chartres, d'Autrikon à Autricum, cité des Carnutes

Prémices et essor de l'urbanisation

Dominique JOLY, Stéphane WILLERVAL, Pauline DENAT

Mots-clés. Archéologie urbaine, carnute, céramique, chef-lieu de cité, édifices publics, fossé à talus, Haut-Empire, sanctuaire, voirie.

Résumé. Les fouilles réalisées à Chartres ces dix dernières années, systématiquement mises en séquences et datées par l'étude de la céramique, fournissent un corpus de sites de référence pour l'établissement des grandes phases marquant l'évolution de la ville durant le 1^{er} s. apr. J.-C. Parmi ceux-ci, deux nécropoles précèdent l'installation de la ville romaine. Son réseau viaire et les bâtiments qui le bordent constituent un bon marqueur des rythmes de son développement. Les constructions publiques sont probablement édifiées à partir du milieu du 1^{er} s. apr. J.-C. La datation du creusement du grand fossé à talus a longtemps posé question. Il semble devoir être rattaché au 1^{er} s. apr. J.-C.

Keywords. Urban archaeology, Carnutes, ceramic, chief-town, public buildings, ditch with embankments, Early Empire, sanctuary, road network.

Abstract. Excavations carried out in Chartres during the last decade, systematically sequenced and dated thanks to ceramic studies, provide a collection of reference points for establishing the main stages that marked the town's evolution during the 1st c. AD. Among these, two cemeteries predated the installation of the Roman city. Its road network and the buildings along it are a good marker for the phasing of its development. The public buildings were probably constructed from the middle of the 1st c. AD. The dating of the digging of the large ditch with embankments has for a long time been uncertain. It seems that it ought to be assigned to the 1st c. AD.

Translation : Cécile TUARZE

La ville antique de Chartres, *Autrikon* pour les Gaulois ¹, *Autricum* à l'époque romaine (Villette, 1970), s'est développée selon un processus qui est apparu dans les fouilles de ces dernières années. Cette contribution constitue la première tentative de compréhension de la fondation urbaine ; elle sera complétée dans les années à venir avec la progression des analyses globales menées sur Chartres.

À l'époque romaine, *Autricum* est capitale de la *civitas* des Carnutes. Elle se situe géographiquement au nord de la cité, alors qu'Orléans/*Cenabum* se trouve au sud. Si, à l'époque romaine, *Autricum* est la plus développée, la *Cenabum* gauloise est bien plus importante. La cité est très étendue, ce qui met les Carnutes en contact avec de nombreux autres peuples. Le territoire est limitrophe de ceux des Véliocasses, des *Parisii*, des Sénons, des Éduens, des Bituriges, des Turons, des Cénomans, des Esuviens et des Aulerques Éburovices (fig. 1).

Chartres se situe sur une zone de contact entre le substrat secondaire (région du Thimerais et du Perche à l'ouest) et le substrat tertiaire (Beauce, Essonne, Forêt de Fontainebleau et de Rambouillet au sud et à l'est). Localement, la ville haute se situe

sur un éperon de confluence formé par le cours de l'Eure et un de ses modestes affluents aujourd'hui souterrain, le Couesnon. Le substrat calcaire y est surmonté de formations issues de sa dégradation, sur lesquelles reposent parfois les limons des plateaux. La plaine alluviale qui borde l'Eure accueille des alluvions tourbeuses et argileuses précédant des colluvions sablo-limoneux provenant des pentes de la vallée. Ces dernières sont abruptes à l'approche des deux vallées, au nord, à l'est et au sud. La pente file doucement en direction de l'ouest où le plateau est ouvert. Au nord, la vallée des Vauroux était plus encaissée avant la construction du chemin de fer en 1846, qui nécessita le remblaiement de la vallée sur 6 à 8 m d'épaisseur. Au sud, le remblaiement d'une dizaine de mètres du secteur du boulevard de la Courtille acheva de modifier notablement le relief, plus accentué avant les modifications induites par l'élan urbanistique du XIX^e s.

Depuis le début des années 1960, environ 280 sites ont fait l'objet d'interventions archéologiques dans la capitale des Carnutes (fig. 2 et tableau 1). Si les résultats de ces observations sont accessibles en un lieu unique ², leur exploitation à l'échelle de la ville n'est pas toujours aisée. Les conditions d'intervention

1. La première mention du nom d'*Autrikon* date du II^e s. apr. J.-C. chez Ptolémée (*Géographie*, II, 1-13).

2. Les abréviations utilisées dans l'article, ainsi que les dates d'opérations et les noms des responsables scientifiques, figurent dans le tableau 1.

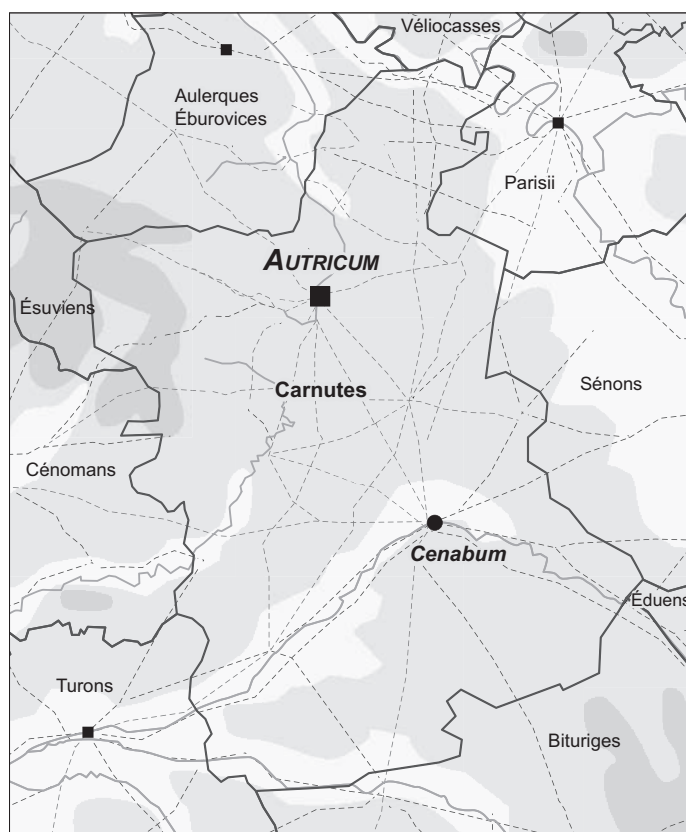


Fig. 1 – Situation de Chartres/Autricum à l'échelle de la cité des Carnutes (DAO : P. Denat, Service d'archéologie de la ville de Chartres).

n'ont pas toujours permis une analyse maximale des données lors des phases d'étude, parfois réduites, avant 2003, à leur portion congrue³. Les changements de datation induits par l'évolution de la céramologie constituent une seconde limite : le mobilier de nombreux sites mériterait un nouvel examen, en l'absence duquel il reste délicat de proposer des dates fermes et définitives.

À Chartres, le réseau viare et les bâtiments qui le bordent constituent le meilleur marqueur des rythmes de développement de la ville antique. Malgré la fouille ou l'observation d'une trentaine de tronçons de rues, le corpus des sites traversés par une ou plusieurs rues ne permet pas toujours de disposer de séquences stratigraphiques importantes ou bien définies, de datations céramiques nombreuses, ni même, parfois, de rapport d'opération. Au total, sept sites fouillés lors de la dernière décennie répondent aux exigences d'une analyse critique : Cinéma (C219), Grandes-Filles-Dieu (C269), Victor Gilbert (C254), Croix-Jumelin (C258), Place Drouaise (C204), Fileurs (C205)⁴. Pour ces sites, les phases chronologiques ont été déterminées et la céramique systématiquement étudiée. La connaissance des dates d'apparition des rues et des bâtiments qui se développent de part et d'autre d'elles permet en outre de suivre l'évolution de l'urbanisation d'Autricum au I^{er} s. apr. J.-C. Elle autorise aussi des comparaisons avec quelques sites plus anciennement fouillés et traversés, eux aussi, par des voies.

3. Consultables, pour les plus récentes, depuis 1989, dans une base de données informatisée (SysDA).

4. Les principaux résultats obtenus par la fouille de ces sites se trouvent en annexe dans les dossiers. D'autres opérations sont aussi présentées avec ces cinq sites de référence.

Les constructions publiques, parfois anciennement observées, ne sont pas toutes bien connues et il n'est pas toujours possible de dater leur période d'apparition. L'analyse de l'évolution des sites traversés par des rues permet cependant d'intégrer à la réflexion des acquis plus anciens relatifs à certains édifices publics. La limite de la ville du Haut-Empire, constituée d'un fossé bordé intérieurement d'un talus, est désormais mieux connue. On peut même supposer que ce dernier constitue un des jalons importants dans le processus d'urbanisation d'Autricum à la période romaine.

L'OCCUPATION PRÉROMAINE : DES ENSEMBLES FUNÉRAIRES

La ville romaine a succédé à une occupation laténienne mal reconnue. Certaines opérations menées ces dix dernières années apportent certes des informations nouvelles sur les limites de celle-ci, mais il reste très difficile d'en mesurer l'ampleur, et surtout de cerner la date de son apparition.

Quatre opérations d'archéologie préventive réalisées entre 2004 et 2011 ont mis en évidence deux nécropoles à crémations et à enclos de la fin de l'âge du Fer (LTD2b-Auguste). Dès 2004, un secteur de nécropole a été décelé lors d'une fouille réalisée sur le boulevard Chasles (C191). Au moins trois enclos et trois crémations en vases ont été mis au jour (Morin, Riquier, 2008 ; Vanderhaegen, Schmitt *et al.*, 2008). L'observation de cet espace funéraire s'est poursuivie à l'emplacement du site Cinéma (C219.1), entre la place Pasteur et les rues de Châteaudun et des Vieux-Capucins, sur plus de 4700 m². Les structures précoces décelées sur ce site étaient notamment constituées de 16 enclos quadrangulaires et de 12 dépôts de vases. En 2011, une extension de cette fouille, le long du boulevard Chasles (C219.2), a mis au jour 6 enclos quadrangulaires complémentaires et 7 dépôts de crémation en urnes ou en fosses (fig. 3). Une large voie, composée d'un cailloutis de silex soigneusement damé, borde ou traverse la nécropole. Sa direction nord-ouest/sud-est ne sera pas reprise à la période romaine. Une deuxième nécropole a été découverte plus récemment, à l'ouest de la ville sur le site Nicole-Casanova (C229.4). Sous les restes d'une habitation urbaine romaine ont été mis au jour 7 enclos, 4 dépôts de crémation en urnes et 6 dépôts de crémation en fosses (fig. 4).

Les comparaisons disponibles pour les nécropoles gauloises de Chartres ne doivent pas être cherchées parmi les ensembles funéraires ruraux. Elles trouvent en revanche des parallèles, à l'échelle de l'Europe celtique, avec deux nécropoles d'*oppida*, celles de Troyes⁵ et celle de La Croix-du-Rebout à Bibracte⁶. N'y a-t-il pas là un critère d'identification d'un *oppidum* à Chartres ? En tout cas, la présence de ces nécropoles suggère une installation, voire un développement tardif de l'occupation humaine à Chartres, aux environs de la Conquête.

La situation n'est pourtant pas si claire. Sur le site de la rue Sainte-Thérèse (C20), les dernières campagnes de fouille, réalisées en 1975 et 1976, ont livré des tessons d'amphores de type Dressel 1a et 1b (Dessen, Lécuyer *et al.*, 1976). Leur

5. Échanges avec M. Kasprzyk (Inrap/UMR 6298 ARTeHIS).

6. Échanges avec J.-L. Flouest.

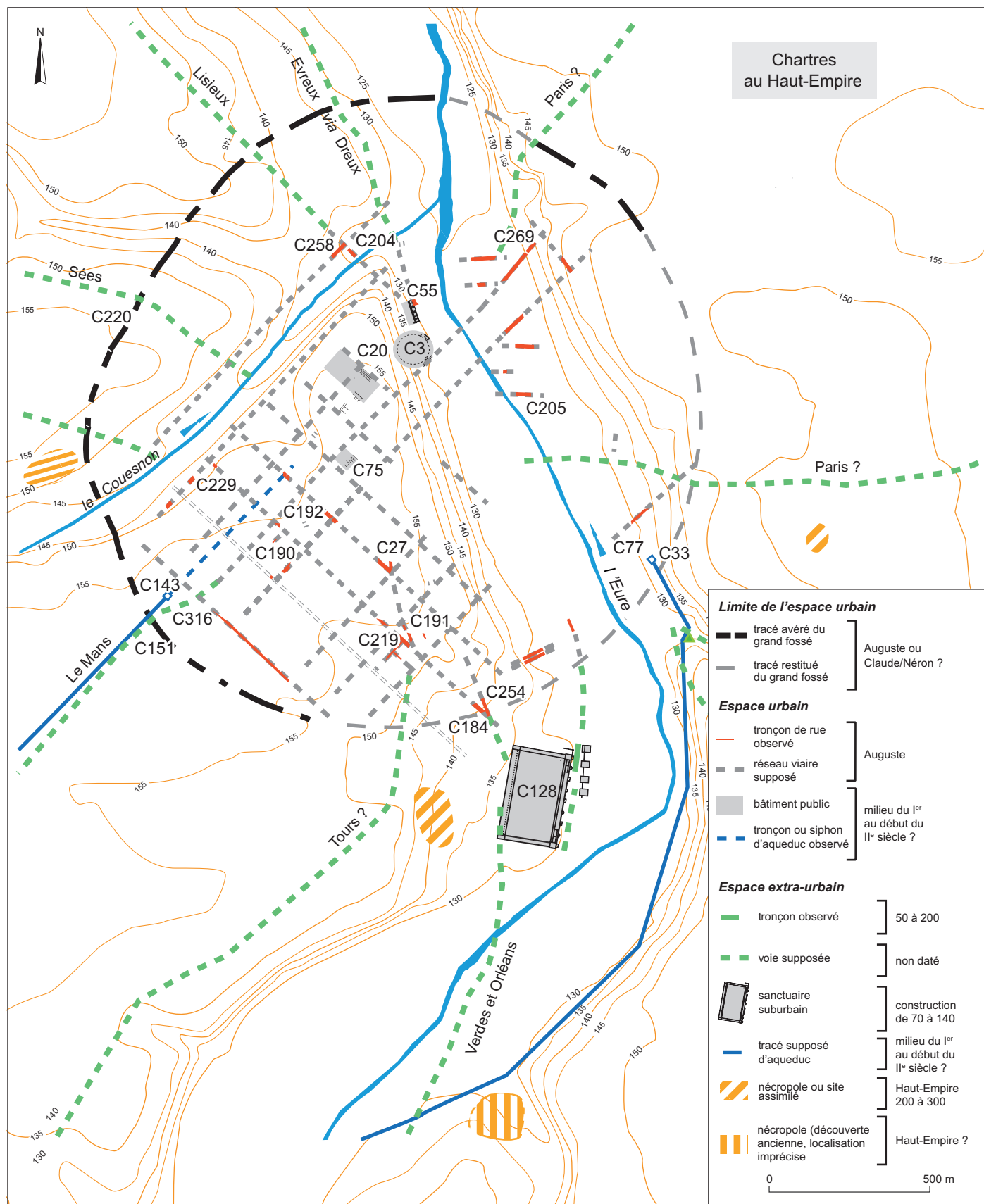


Fig. 2 – Plan de localisation des sites mentionnés dans l'article et répartition des monuments publics dans l'espace urbain (DAO : D. Joly, Service d'archéologie de la ville de Chartres).

Tabl. 1 - Liste des sites mentionnés dans l'article et abréviations utilisées, dates d'opérations et noms des responsables scientifiques.

Abréviation	Désignation SysDA	Années de fouille	Responsable scientifique	Organisme de rattachement lors de la fouille
C3	Église et place Saint-André	1967-1968	Paul Courbin	École des hautes études en sciences sociales
C20	Sainte-Thérèse	1969-1972	Paul Courbin	École des hautes études en sciences sociales
C20	Sainte-Thérèse	1975-1976	Philippe Dessen et Michel Marie	Groupe de recherche en archéologie de Chartres (GRAC)
C27	Place des Halles	1978-1982	Dominique Joly	Ville de Chartres et Association pour le développement de l'archéologie urbaine à Chartres (ADAUC)
C33	Faubourg-la-Grappe	1980-1982	Dominique Joly	Ville de Chartres et Association pour le développement de l'archéologie urbaine à Chartres (ADAUC)
C55	Passage Barbou	1982-1987	Dominique Joly	Ville de Chartres et Association pour le développement de l'archéologie urbaine à Chartres (ADAUC)
C75	Parvis de la cathédrale	1990-1992	Bernard Randoïn	Ministère de la Culture
C128	Quartier Saint-Martin-au-Val	2006-2014	Bruno Bazin	Ville de Chartres et Association pour le développement de l'archéologie urbaine à Chartres (ADAUC)
C143	70 rue du Grand-Faubourg		Raphaël Clotuche	Inrap
C151	77 à 87 rue du Grand-Faubourg		Stéphane Lévêque	Inrap
C184	17-21 rue Saint-Brice		Hervé Sellès	Inrap
C190	Place des Épars - Cœur de Ville	2003-2005	Hervé Sellès	Inrap
C191	Boulevard Chasles - Cœur de Ville		Hervé Sellès	Inrap
C192	Boulevard de la Résistance - Cœur de Ville		Hervé Sellès	Inrap
C204	1 place Drouaise	2008-2009	Pascal Gibut	Ville de Chartres - service Archéologie
C205	11-13 rue des Fileurs	2004-2005	Sophie Liégard	Inrap
C219.1	Pasteur, Vieux-Capucins, Châteaudun	2005-2006	Dominique Joly	Ville de Chartres - service Archéologie
C219.2	Pasteur, Vieux-Capucins, Châteaudun		Séverine Fissette	Ville de Chartres - service Archéologie
C220	69 rue du Faubourg Saint-Jean		Fabrice Couvin	Inrap
C229.3	Rues Danièle Casanova et Pierre Nicole		Pascal Gibut	Ville de Chartres - service Archéologie
C229.4	Rues Danièle Casanova et Pierre Nicole		Séverine Fissette	Ville de Chartres - service Archéologie
C254	6 rue Victor-Gilbert		Hervé Delhoofs	Ville de Chartres - service Archéologie
C258	Rue de la Croix-Jumelin		Laurent Coulon	Ville de Chartres - service Archéologie
C269	36-38 rue des Grandes-Filles-Dieu		Jérémy Viret	Ville de Chartres - service Archéologie
C316	75 rue du Grand-Faubourg		Sonia Papaïan	Ville de Chartres - service Archéologie

étude a permis de formuler l'hypothèse d'une zone de banquet occupée depuis le début du I^{er} s. av. J.-C. (Poux, Sellès, 1998). Une analyse en cours des contextes et une datation de la céramique commune associée à ce site confirmeront ou non cette hypothèse, formulée à partir de la seule présence des amphores. Il convient aussi de rester prudent sur l'existence d'une « occupation gauloise probable » dans la partie sud de la vallée de l'Eure (sites de Saint-Barthélémy et Faubourg-La-Grappe), supposée à partir d'un second pôle de concentration d'amphores républicaines (Sellès, 2007, p. 160)⁷. En effet, la

seule présence de ces quelques restes ne démontre pas la réalité d'une occupation gauloise (Olmer, 2012).

La fouille des nécropoles a livré de nombreux fragments de céramique, ainsi que des vases entiers (Denat, 2014). Les planches de céramiques réalisées pour la fouille des rues Nicole-Casanova (C229.4) sont représentatives de ces découvertes (fig. 5 et 6). Il s'agit de vases utilisés comme urnes ou comme couvercles pour les crémations, de vases issus de dépôts secondaires et de certains fragments retrouvés dans le comblement des enclos funéraires. Sur les trois sites étudiés par le service d'archéologie de la Ville de Chartres ont été comptabilisés 12 076 fragments dont 477 individus. En moyenne, environ 60 % des fragments sont des tessons d'amphores italiennes Dressel 1 (fig. 5, n° 5).

7. L'auteur (H. Sellès) fait certainement une erreur de décompte dans les tableaux d'étude de C. Barthélémy. Après vérification, les deux sites mentionnés semblent totaliser 11 tessons d'amphore Dressel I, dont trois bords.

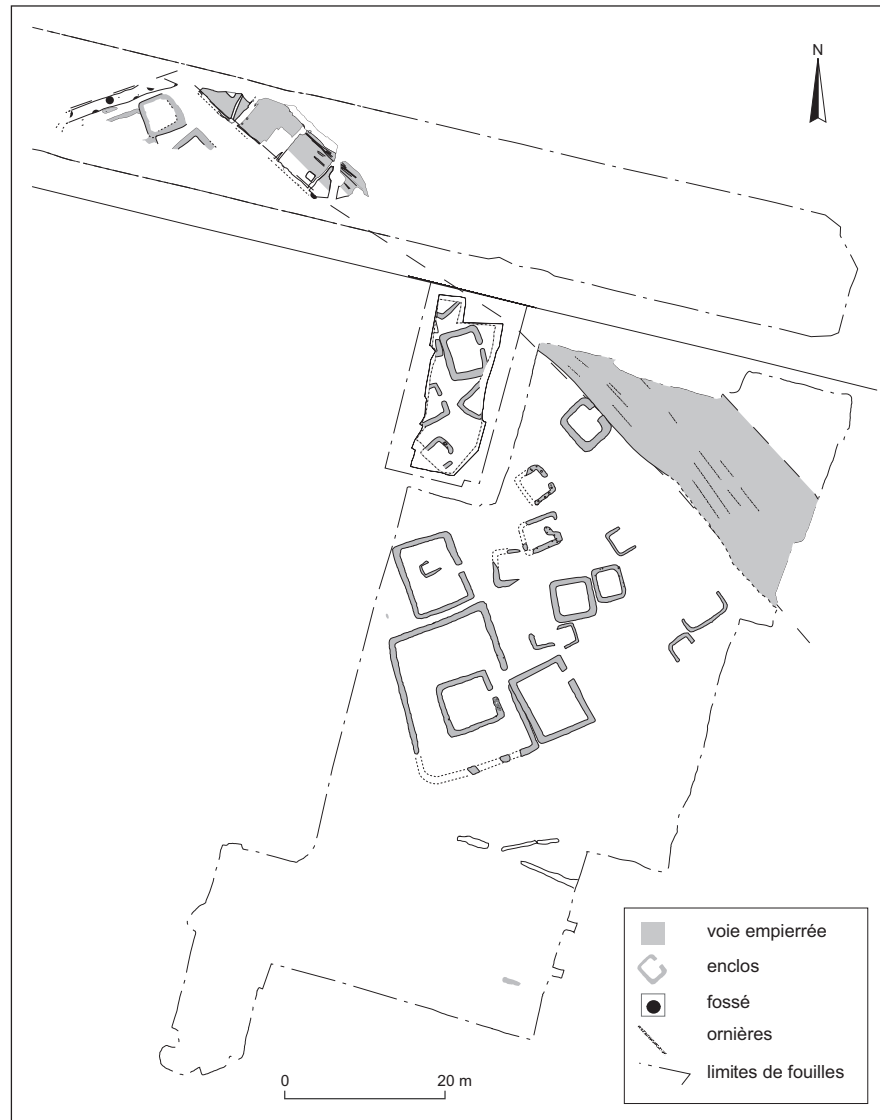


Fig. 3 – Plan simplifié de la nécropole de La Tène finale du secteur du Cinéma (C219.1, C219.2 et C191) (DAO : D. Joly, Service d'archéologie de la ville de Chartres et et J.-M. Morin, Service d'archéologie du Conseil général du Loiret).

Les analyses des monnaies, des objets métalliques et des céramiques indiquent le même intervalle de datation permettant de fixer l'utilisation de ces nécropoles à partir de La Tène D2b et jusqu'à la période augustéenne précoce. Cette durée est assez courte ; elle ne couvre pas plus de deux générations. Pour le début de l'occupation, les arguments chronologiques donnés par la céramique renvoient à La Tène D2b : les formes tournées sont en effet majoritaires ; on note également l'abondance de décors de baguettes, un peu de *terra nigra* et la présence de cruches à engobe blanc. La continuité à l'époque augustéenne est justifiée par quelques petits fragments de sigillée italique et de céramique à paroi fine de type Beuvray. Les céramiques grises ardoisées ou les *terra nigra* ont été difficiles à distinguer. En effet, dans ce contexte de crémation, une très grande majorité des vases a été brûlée. Ainsi les vases issus de ces productions présentent-ils une couleur uniformément rose pâle, ce qui ne facilite pas leur détermination. En revanche, la pâte fortement micacée permet une attribution aux ateliers du centre de la Gaule. La plupart de ces vases sont des imitations d'assiette Lamb. 5/7, qui correspondent aux productions de La Tène D2b de ces ateliers (Lallemand, 2005, p. 43). Une seule céramique grise ardoisée

ou *terra nigra* est illustrée sur le site Nicole-Casanova. Il s'agit d'un fond d'assiette utilisé comme couvercle pour le réceptacle de la crémation 1601 (fig. 6, n° 5).

Les cruches à engobe blanc et à pâte fine brune du Val de Loire sont bien représentatives de ces époques dans la région (elles sont utilisées comme critère de datation à Saumeray pour les niveaux de La Tène D2b : Riquier, 1997, p. 346 et 347). Elles correspondent à deux formes : le type *Camulodunum* 163b, attesté à partir de La Tène D2b à Orléans (Riquier, 2012, p. 226) ou sur l'*oppidum* arverne de Gondole (Deberge, Cabezuelo *et al.*, 2009, p. 57) et le type *Camulodunum* 165 qui apparaît à l'époque augustéenne à Orléans (Barthélémy-Sylvand, Chambon *et al.*, 2005, p. 165) ou à Chartres (Sellès, 2001, p. 159). Un vase dans cette production du site de la rue Nicole-Casanova a servi d'ossuaire (crémation 1575, fig. 6, n° 2). L'absence de bord empêche sa détermination typologique.

La découverte récente de ces nécropoles vient enrichir notre connaissance pour l'instant assez réduite de cette période à Chartres. Du point de vue de l'économie des céramiques, elle nous permet de mieux cerner les échanges et les aires culturelles des Carnutes du Nord. Ainsi, comme au début de l'époque romaine,

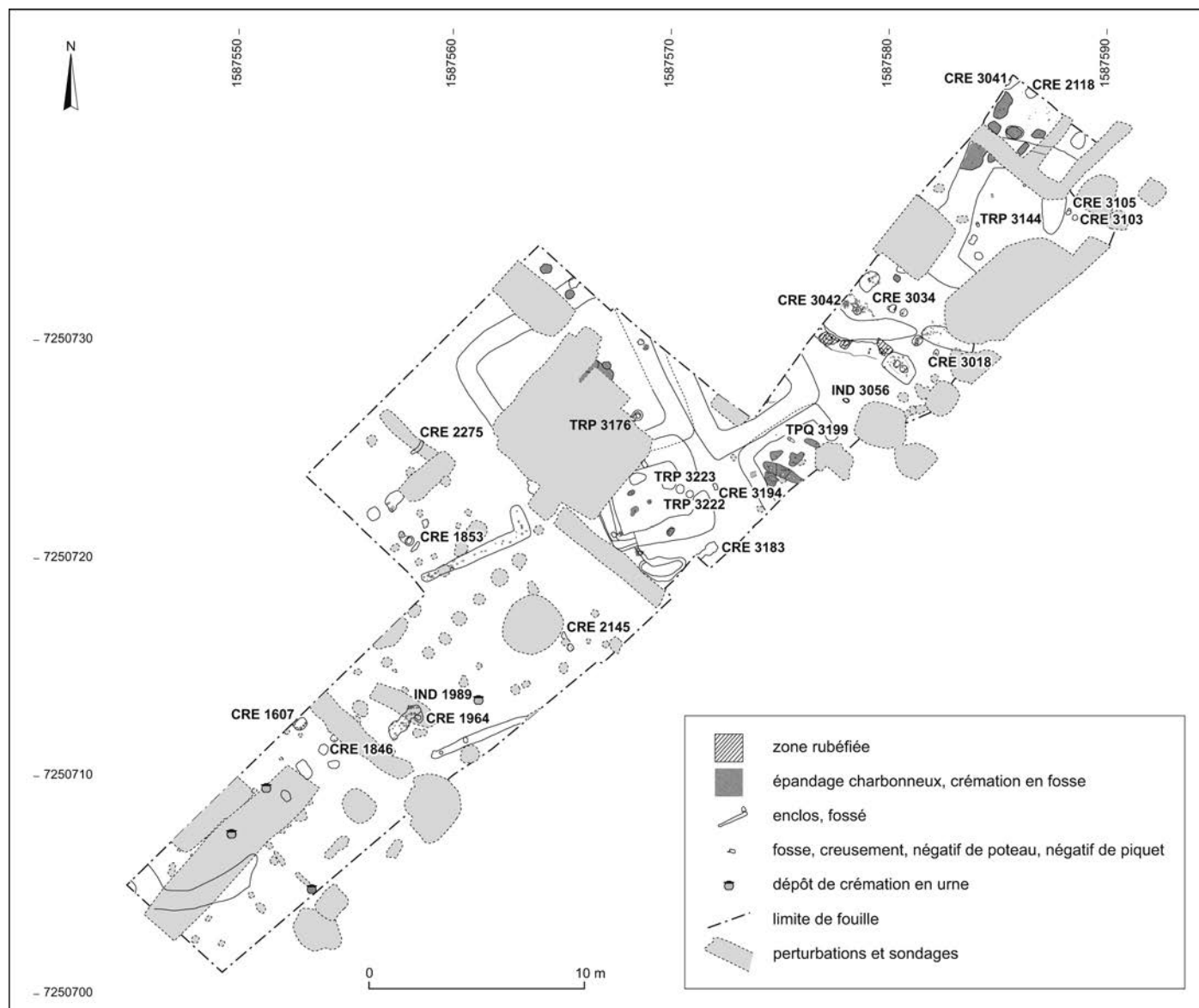


Fig. 4 – Plan simplifié de la nécropole de La Tène finale du site Nicole-Casanova (C229.4)
(DAO : S. Fissette, Service d'archéologie de la ville de Chartres).

une partie des vases provient du Val de Loire (notamment une coupe à piédestal, fig. 6, n° 3, sans doute produite vers Amboise : Linger-Riquier, 2014). Ces échanges avec le sud de la cité carnute ne perdurent pas au-delà du milieu du I^{er} s. apr. J.-C., date de l'essor des ateliers chartains. D'autres importations proviennent du secteur sénon, avec un répertoire identifiable grâce à une pâte caractéristique parfois dotée d'un revêtement micacé (par exemple, les coupelles carénées, fig. 6, n° 1⁸, ou les patères Lamb. 6/36 similis, fig. 6, n° 4 : Séguier, 1998, p. 355 à 358). Le plus remarquable, pour cette partie du territoire carnute, est le répertoire en pâte locale qui trouve des comparaisons de formes ou de production au nord ou à l'ouest de sa position, déterminant ainsi son appartenance à une véritable aire culturelle. Ainsi, les bols cylindro-coniques (fig. 6, n° 6) et les bols arrondis (fig. 6, n° 7) rencontrent-ils des parallèles chez les Sénon (Séguier, 1998, p. 351 et 2010, p. 26 et 27). De plus, le nord du territoire carnute est inclus dans l'aire de diffusion de la céramique noire à pâte

8. Une coupelle exactement de la même forme mais sans engobe micacé a été identifié sur le site du Cinéma 2.

rougeâtre (NPR) qui englobe aussi les territoires des Aulerques Eburovices, des *Parisii*, et l'ouest des territoires meldes et sénon (Denat, Fourré *et al.*, 2014). Une des formes typiques de cette production, pour cette époque, est le pot NPR 43. Sur le site Nicole-Casanova, un vase entier de ce type (la variante NPR 43b) est issu d'un dépôt secondaire (fig. 5, n° 7). Une perforation sur la panse atteste de sa déposition volontaire dans ce contexte funéraire.

LE DÉBUT DE LA VILLE ROMAINE : UN DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU VIAIRE SOUS AUGUSTE

DEUX RYTHMES DIFFÉRENTS POUR DEUX ESPACES DISTINCTS

L'analyse de l'évolution du réseau viaire permet de dégager les grandes lignes de l'urbanisation d'*Autricum*. En effet, le développement urbain ne connaît pas le même rythme partout. Les dates d'installation des rues, voire des bâtiments, diffèrent entre, d'une part les sites occupant le plateau et ses abords ainsi

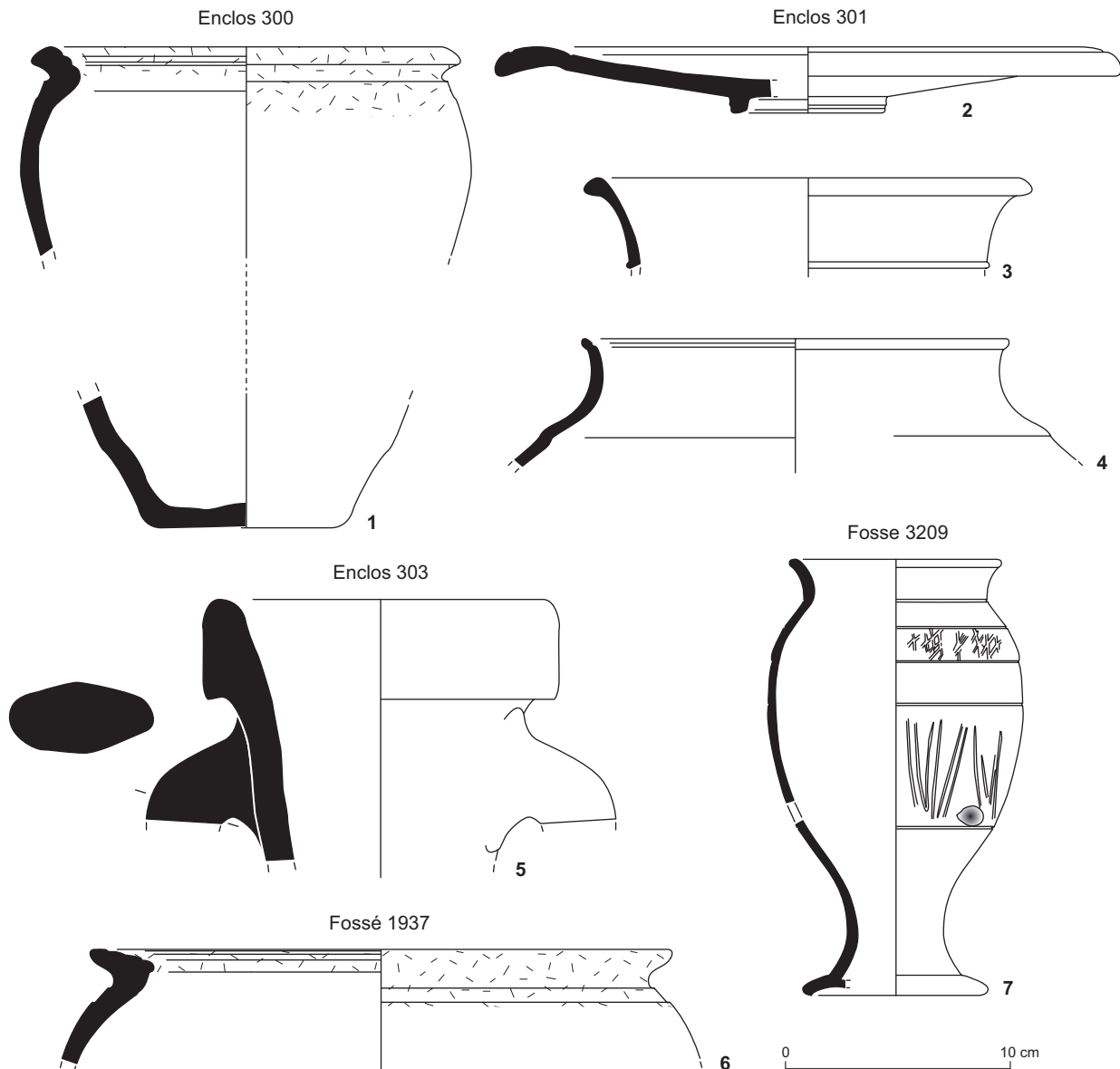


Fig. 5 – Site Nicole-Casanova (C229.4) : céramiques des comblements d'enclos, fosses et fossés de la nécropole de la fin de la période gauloise (DAO : P. Denat, Service d'archéologie de la ville de Chartres).

que ceux bordant l'Eure, et, d'autre part, ceux qui se trouvent au nord du Couesnon⁹ (fig. 7).

Le réseau viaire semble installé sous Auguste ou, au plus tard, sous Tibère : il n'est en effet pas certain qu'une rue ait existé dès Auguste sur le site des Grandes-Filles-Dieu (C269), même si on peut envisager cette hypothèse (fig. 8). À la suite ou non d'une occupation « précoce », augustéenne voire pré-augustéenne, parfois non datée, succède le creusement de limites parcellaires, parfois bordées de trous de piquet et laissant apparaître en négatif le tracé des premières rues, non encore empierrées.

Ces premières implantations augustéennes définissent des îlots dont les limites ne changeront guère par la suite. Elles dessinent le réseau viaire, majoritairement composé d'un système orthonormé de rues, à 45° par rapport aux points cardinaux. Mais d'autres rues, axées différemment, sont en usage simultanément,

notamment la voie 4 du site Cinéma (C219) (fig. 9). De direction nord-ouest/sud-est, elle est peut-être construite dès l'époque augustéenne et sera empierrée à la période tibérienne. L'effort public en matière d'organisation du réseau viaire se poursuit sous Tibère. Les rues sont élargies, empierrées et munies de trottoirs et de fossés bordiers, par endroits transformés en caniveaux cuvelés. Dans le sol de certains trottoirs (C219), vers la fin du 1^{er} s. apr. J.-C., sont installées pour la distribution de l'eau des canalisations en bois assemblées par des emboîtures en fer.

Sur le site de la rue des Fileurs (C205), une rue de direction est/ouest est aménagée durant les deux premières décennies apr. J.-C. Elle est précédée par une étape de circulation (ornières) au sommet du terrain naturel. Dans son premier état, la chaussée n'est pas bordée de véritables fossés, mais l'urbanisation du secteur entraîne la mise en place de murs de trottoirs et, à leur aplomb, d'aménagements fossoyés avec ou sans canalisations en bois (Liégard, Fourvel *et al.*, 2006, p. 93-98, fig. 10)

Il faut aussi citer la rue du site Barbou (C55), de direction nord/sud. Elle est mise en place à la période tibérienne et

9. Affluent de l'Eure (aujourd'hui canalisé), dont la confluence avec celle-ci, en entamant d'environ 30 mètres le plateau calcaire, a déterminé la forme en éperon du site.

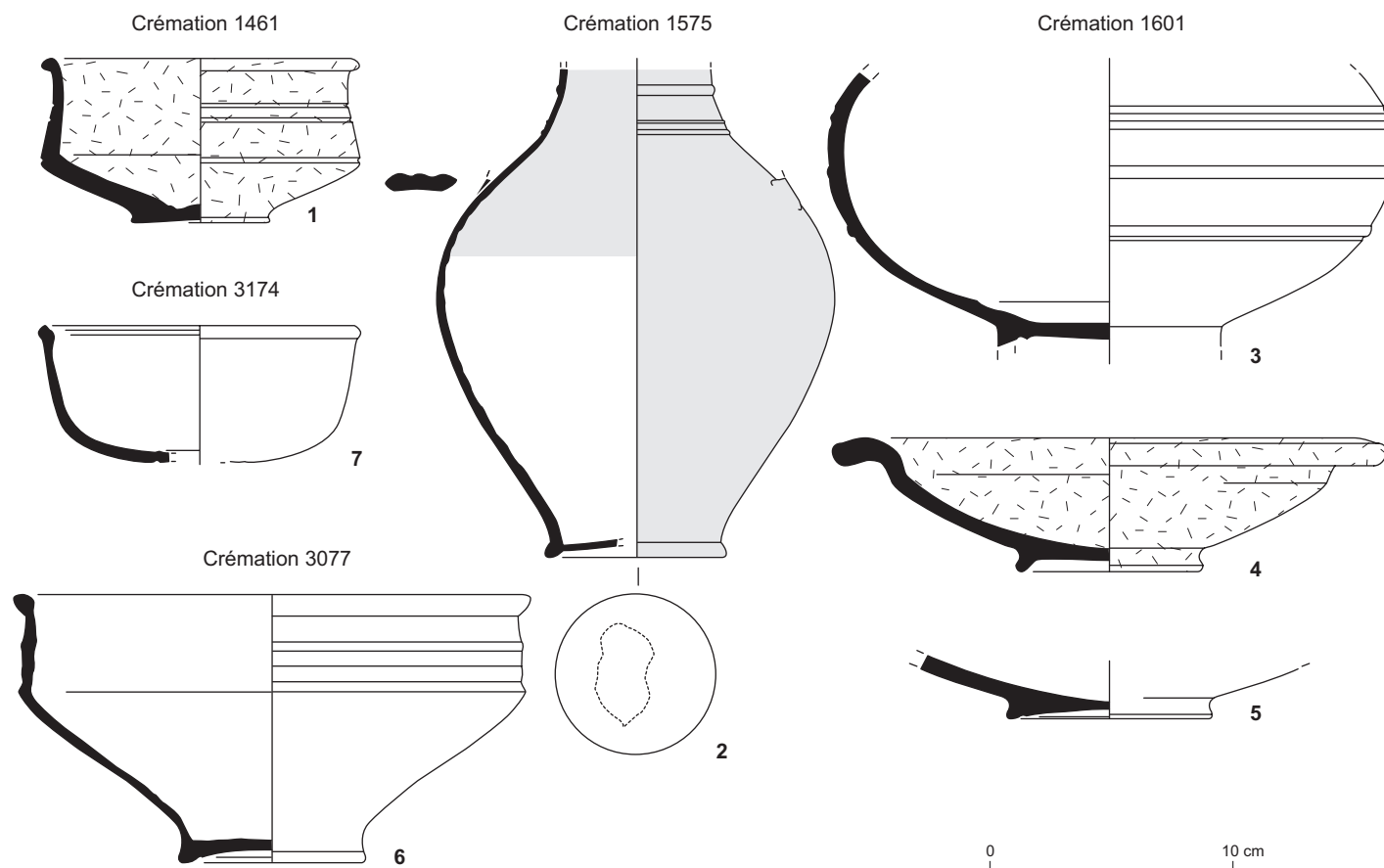


Fig. 6 – Site Nicole-Casanova (C229.4) : céramiques utilisées en urne ou couvercle pour les crémations de la nécropole de la fin de la période gauloise (DAO : P. Denat, Service d'archéologie de la ville de Chartres).

persiste durant toute l'époque romaine (Ollagnier, Joly, 1994, p. 118 et 126-127). Il est vrai qu'il n'est pas possible, à cet endroit, en pied de coteau, de tracer un axe de circulation oblique : le dénivelé à franchir est trop important.

Sur le site de la Place des Halles (C27), la première rue (augustéenne ?), de direction nord/sud, est remplacée aux environs de 60 apr. J.-C sur le même tracé, par une nouvelle voie. En même temps est créée, sur le même site, une large rue nouvelle, avec trottoirs et fossés latéraux continus, orientée à 45° par rapport aux points cardinaux.

À mi-pente du versant sud-ouest du plateau, un dernier site (Victor-Gilbert, C254) présente les traces d'un premier réseau viaire, non empierré, mis en place sous Auguste. L'axe considéré est de direction nord - nord-ouest/sud - sud-est.

Ces modalités de développement semblent donc concerner la majeure partie de l'espace urbain sur le plateau et le long de l'Eure.

ARGUMENTS CHRONOLOGIQUES

Les sites Cinéma, Grandes-Filles-Dieu et Victor-Gilbert ont livré des ensembles céramiques qui mettent en relation les phases augustéennes avec les premiers tracés de rues. Quelques ensembles de référence illustrent cette période.

La présence de sigillée italique (Ettlinger, Hedinger *et al.*, 2002) est un argument de datation, avec notamment quelques formes découvertes sur le site du Cinéma : une assiette

Consp. 12.5.2 (fig. 11, n° 1), une coupelle Consp. 25.1.1 (fig. 11, n° 2) et une coupelle Consp. 33.1.2 (fig. 11, n° 3). Dans les ensembles suffisamment importants en nombre, l'absence de sigillée gauloise est aussi un élément de datation significatif.

Les formes et provenances des céramiques à parois fines sont classiques de la période. Ainsi, recense-t-on des gobelets de type Beuvray (fig. 12, n° 1 ; fig. 13, n° 1) et un vase rarement identifié à Chartres (fig. 13, n° 2) qui correspond strictement aux productions dites à « paroi fine », issus des ateliers de Lyon, marqueurs chronologiques de l'époque augustéenne. Il s'agit d'un gobelet Oberaden 20 dit « *Soldatenbecher* » (Vilvorder, 2010, p. 301). Les *terra nigra* importées du Centre de la Gaule (Menez, 1985) sont fréquentes : assiette Lamb. 5/7 similis (fig. 12, n° 2), imitation d'assiette Haltern 1 (fig. 11, n° 4), coupelle Menez 39 (fig. 12, n° 3 ; fig. 13, n° 3 et fig. 11, n° 5), coupe Menez 106/108 (fig. 12, n° 4) ou encore vase bobine Menez 126 (fig. 12, n° 5). Les *terra rubra* viennent de Champagne (Deru, 1996) : assiette Deru A4 ou A5 (fig. 12, n° 6 et fig. 13, n° 4), coupelle Deru C7 ou C8 (fig. 12, n° 7) et pot à lèvres oblique P7 ou P10 (fig. 12, n° 8). Les vases dérivés de Besançon sont nombreux. Dans ces ensembles sont présents : des pots (fig. 12, nos 9, 10, 11 et 12 et fig. 13, n° 5) et un *dolium* à pâte brune sans revêtement micacé apparent (fig. 12, n° 13).

Ces productions importées sont les principaux éléments datant de ces ensembles. Quelques productions locales remarquables sont aussi typiques de la période. Il s'agit notamment de certaines productions à pâte brune du Val de Loire, dont le gobelet Menez 94 (ou NPR 37) à surface sombre lissée (fig. 12,

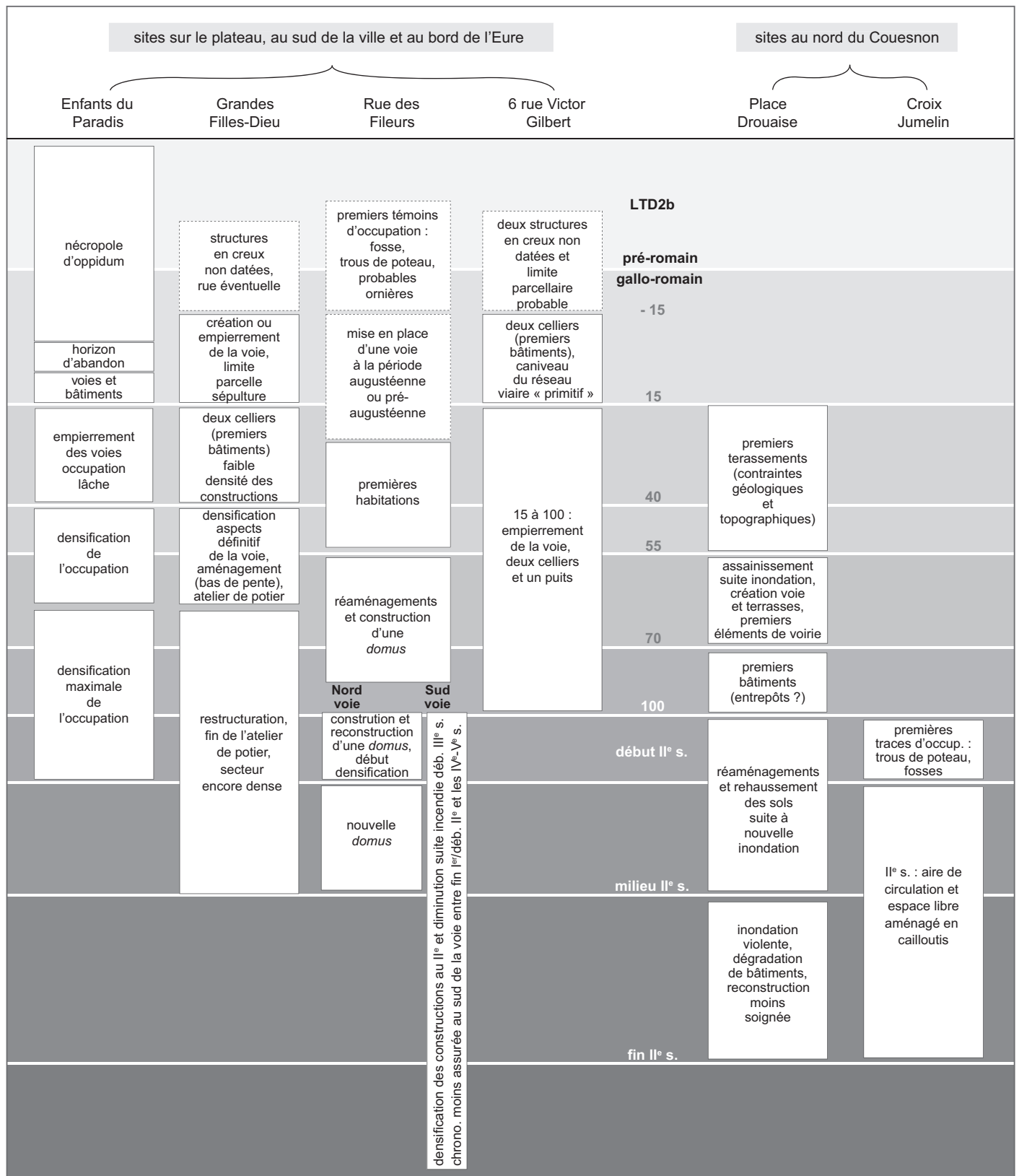
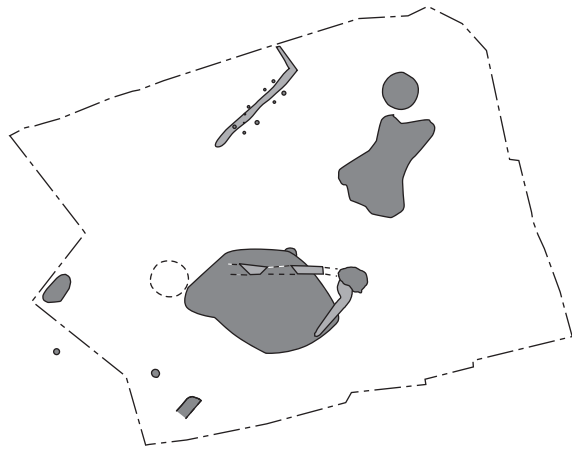
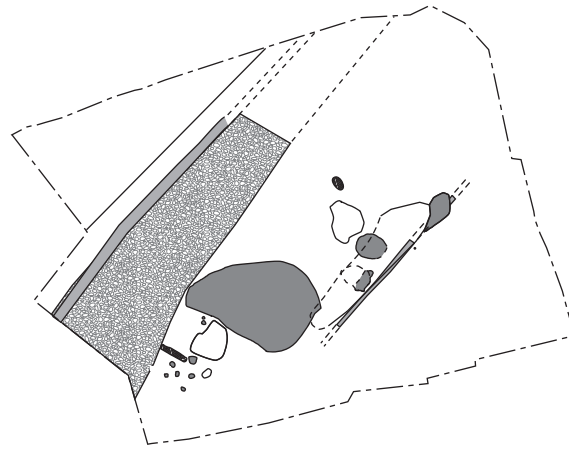


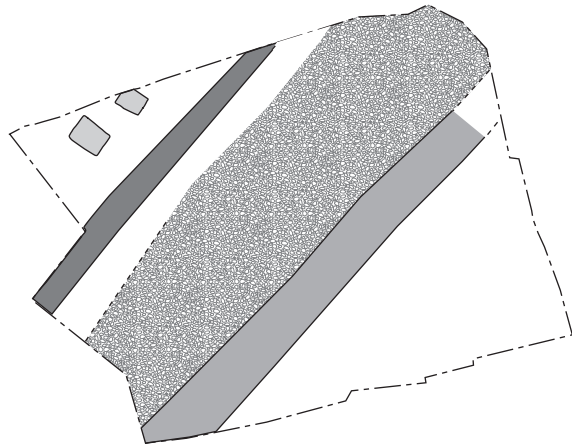
Fig. 7 – Schéma d'urbanisation comparé pour les sites de référence et ceux situés au nord du Couesnon depuis les premières traces d'urbanisation jusqu'à la fin du II^e s (DAO : St. Willerval, Service d'archéologie de la ville de Chartres).



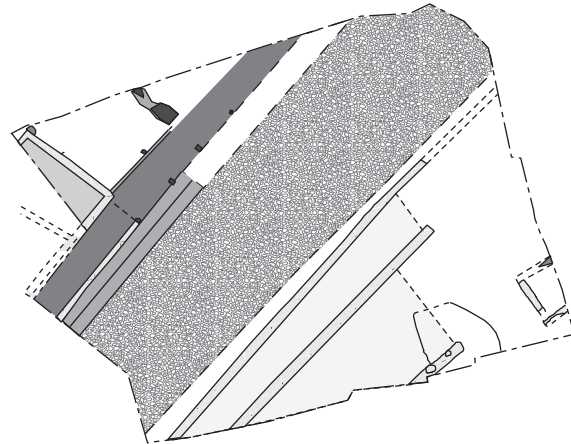
Phase 1
Structures non datées,
pré-augustéennes ou augustéennes



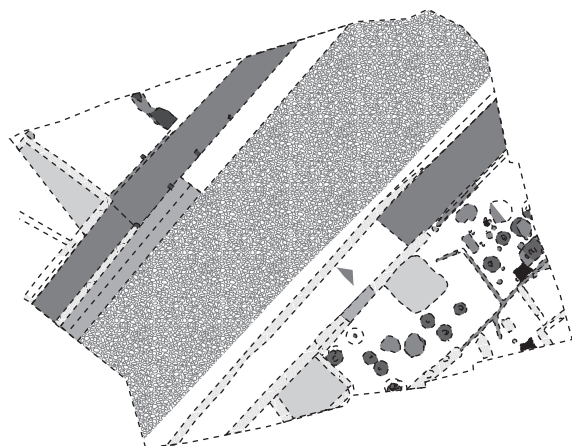
Phase 2
30 av. J.-C.-15 apr. J.-C. Création de la voie, sépulture isolée,
exploitation du sous-sol (?) et occupation de type artisanale (?)



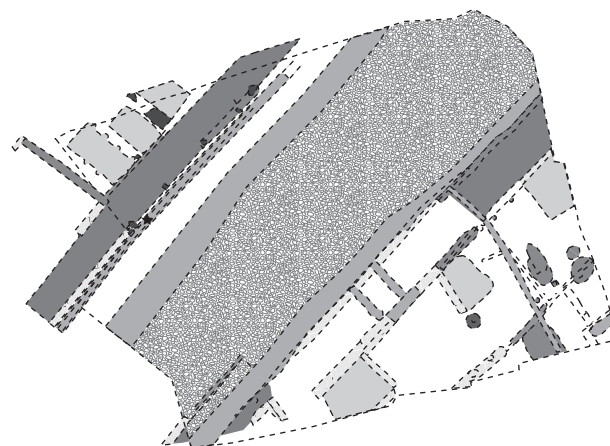
Phase 3
15-40 apr. J.-C.
Élargissement de la voie



Phase 4
40-70 apr. J.-C. État 1. Aménagements (terrasse et trottoirs)
de l'ilot sud (ILO 9201)



Phase 5
40-70 apr. J.-C.
État 2. Aménagements des ilots nord et sud
et installation d'un atelier de potiers



Phase 6
70-140 apr. J.-C. Réfection et aménagement de la voirie,
destruction et reconstruction des bâtiments de l'atelier de potiers
(ilot sud) et modification des bâtiments de l'ilot nord

Fig. 8 – Évolution schématique de l'occupation sur le site des Grandes-Filles-Dieu (C269)
(DAO : J. Viret, Service d'archéologie de la ville de Chartres).

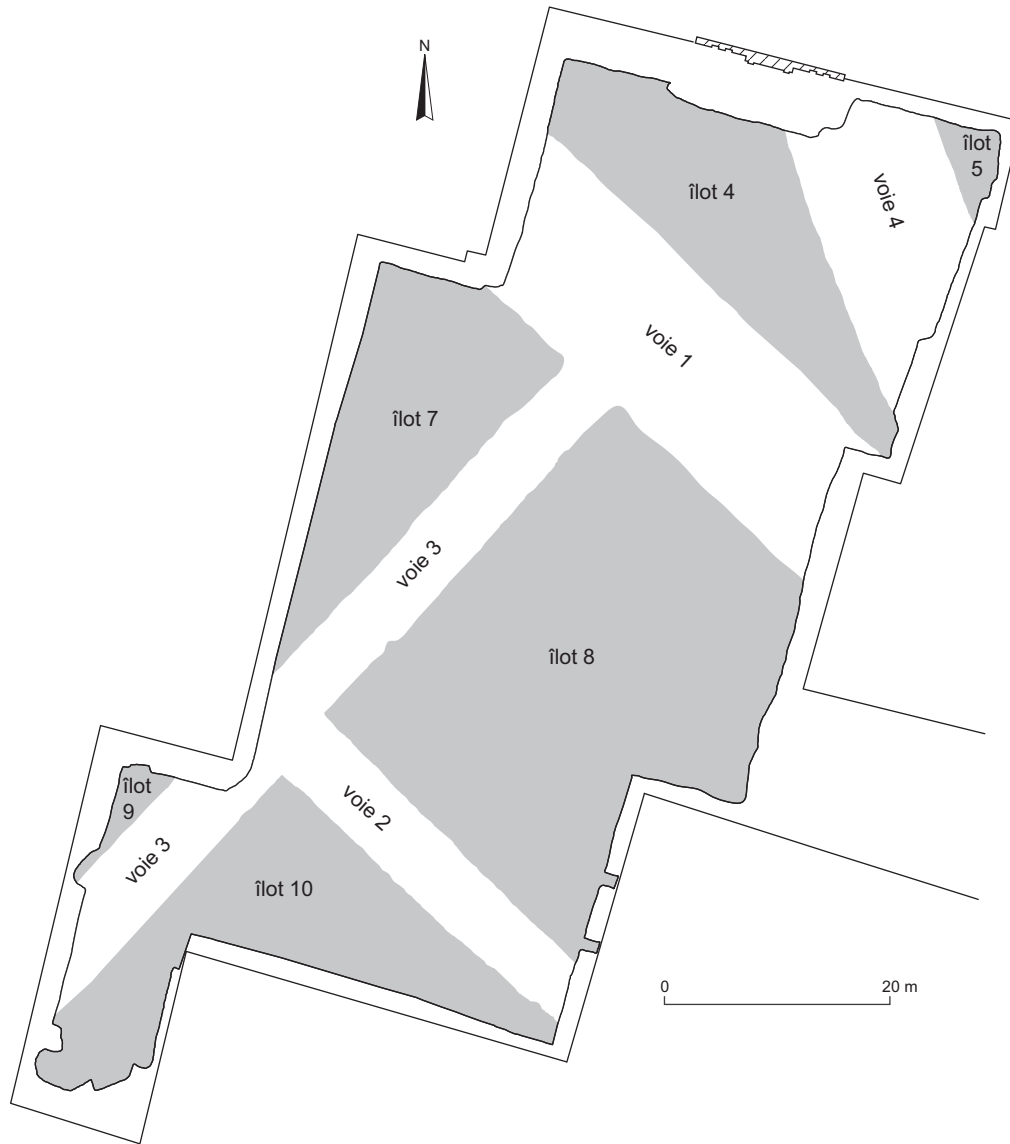


Fig. 9 – Plan schématique des voies du site du Cinéma (C219) sous Auguste (DAO : D. Joly, Service d'archéologie de la ville de Chartres).

n° 14 et fig. 13, n° 6) ou l'amphore régionale *Camulodunum* 165 (Barthélémy-Sylvand, Chambon *et al.*, 2005, p. 165) à engobe blanc (fig. 12, n° 15 et fig. 11, n° 6). Les productions de céramique NPR sont en plein essor à cette période (Jobelot, Vermeersch, 1993 ; Jobelot, 2012 ; Denat, Fourré *et al.*, 2014). Signalons ici un pot proche du type NPR 150 (fig. 12, n° 16), un gobelet NPR 52a (fig. 13, n° 7) et un pot 154a (fig. 11, n° 7).

LE CAS PARTICULIER DE LA SÉPULTURE DES GRANDES-FILLES-DIEU

L'implantation de cette sépulture à l'intérieur des limites de la ville, à une époque contemporaine du tracé des premières rues qui signalent l'espace urbain, paraît anormale. La tombe, une inhumation, est implantée dans une fosse préexistante. Le squelette appartient à une femme adulte déposée en partie sur le dos et en partie sur le côté gauche. Il suit une direction nord-est/sud-ouest, la tête étant au nord-est. L'architecture de la sépulture n'est pas uniquement constituée d'un creusement. Une banquette sur le bord oriental est aménagée dans le terrain

naturel. Sur celle-ci reposait un gobelet balustre type Beuvray, à décor de chevron réalisé à la molette (fig. 14), qui confirme la datation au cours de la période augustéenne. Un aménagement en matière périssable, constitué probablement d'une ou plusieurs planches de bois, recouvrait la structure.

Si le geste funéraire est attesté (il ne s'agit pas de l'abandon d'un corps dans une zone de rejet), en revanche cette sépulture est isolée dans ce secteur de la ville. Aucune autre tombe n'a été mise au jour, ni sur le site, ni dans l'environnement immédiat. La présence, à cet endroit, de cette sépulture isolée pourrait peut-être attester d'un usage de l'espace urbain dont les nouvelles limites n'auraient pas encore été intégrées dans les mentalités de tous les habitants.

L'ESSOR URBAIN

La ville romaine fait suite à une occupation que la position des nécropoles laténiennes, à l'ouest de l'éperon, permet d'estimer à environ 60 ha sur le plateau et à 85 ha en incluant les abords de l'Eure en contrebas. Le grand fossé constitue

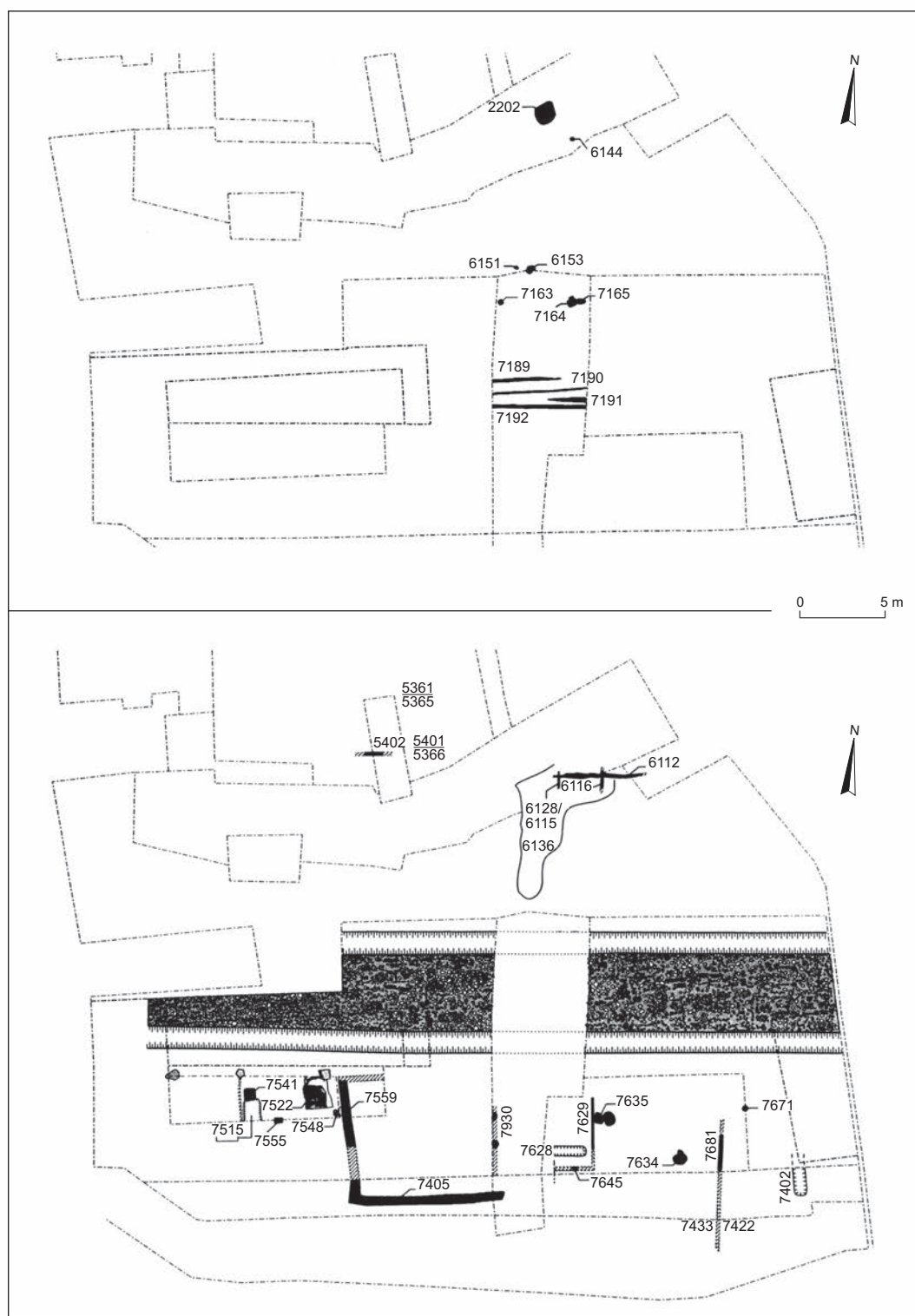


Fig. 10 – Évolution du site des Fileurs (C205) : structures pré-augustéennes, voirie augustéenne ou augusto-tibérienne (dessin d'après Liégard, Fourvel et al., 2006).

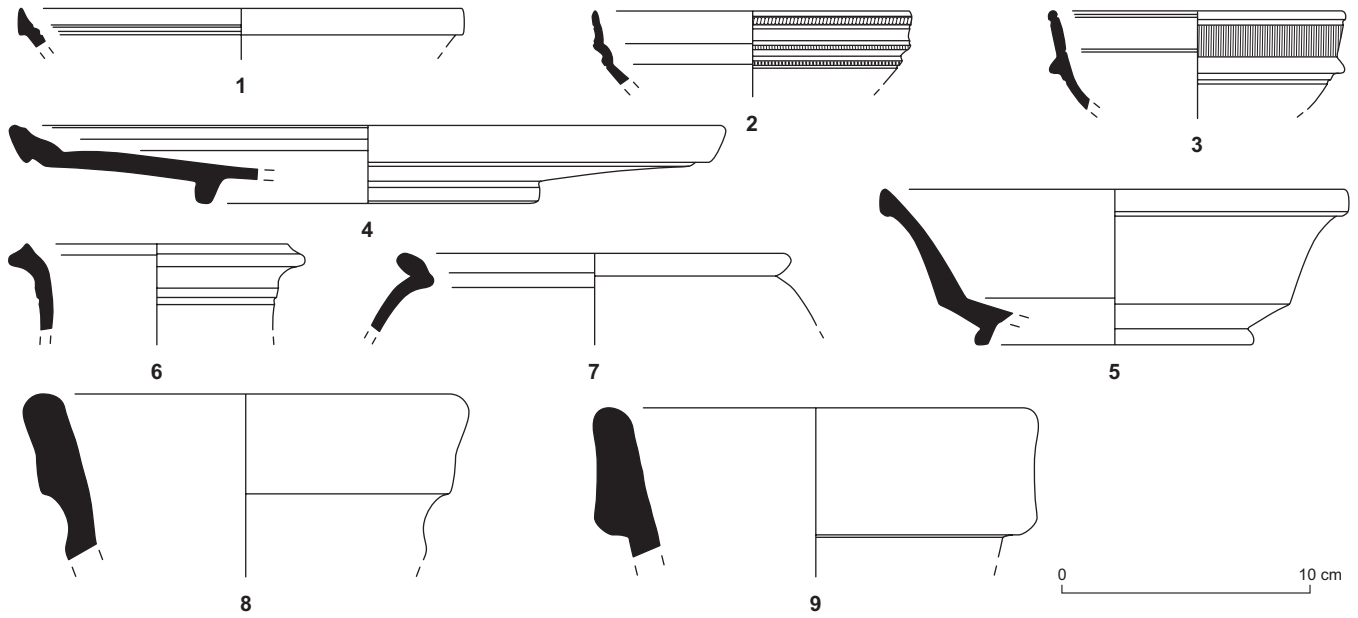


Fig. 11 – Site du Cinéma : ensemble céramique des couches d'occupation de l'espace 312 (228 restes, dont 36 individus), époque augustéenne (DAO : P. Denat, Service d'archéologie de la ville de Chartres).

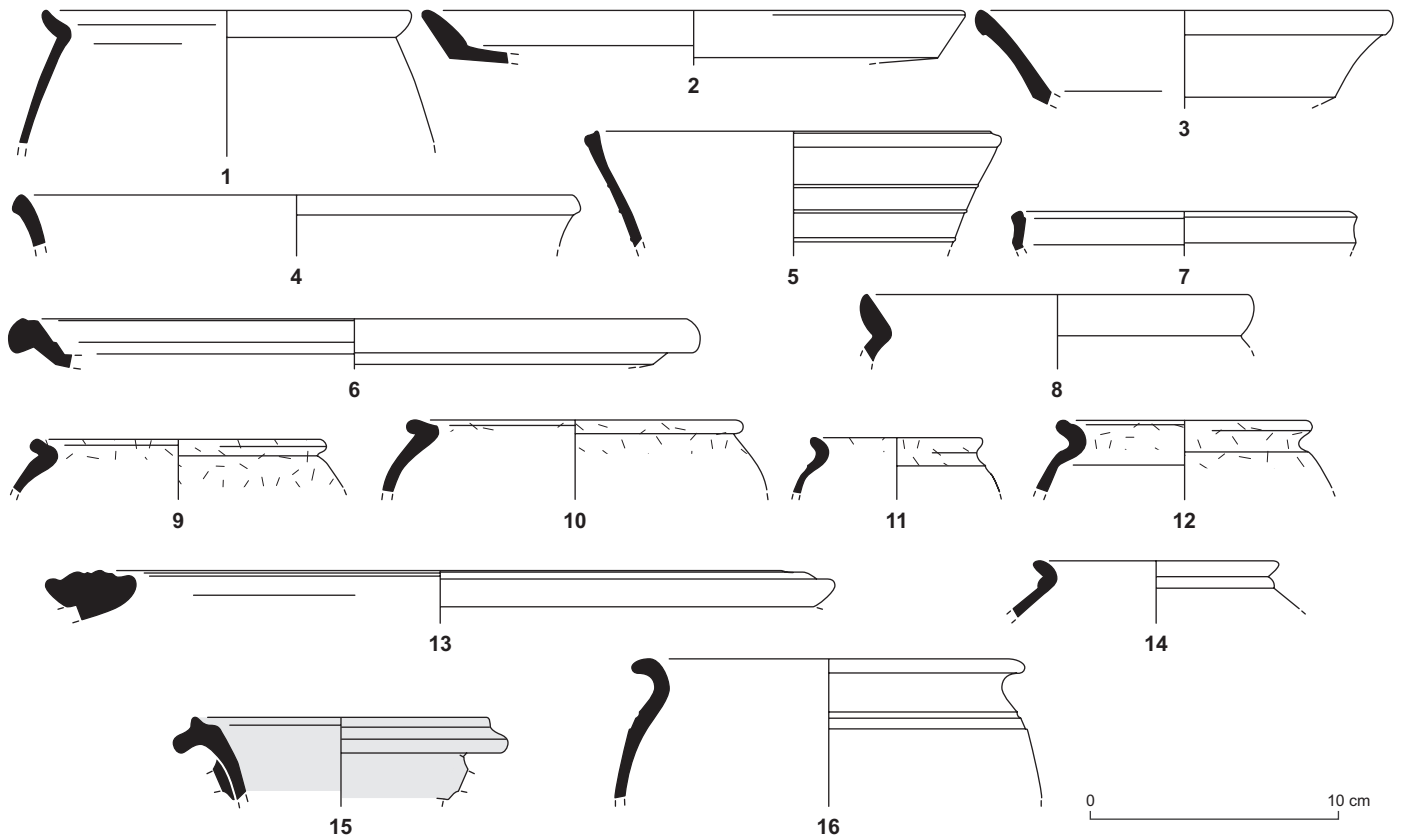


Fig. 12 – Site des Grandes-Filles-Dieu (C269) : ensemble céramique de la fosse 9041 (79 restes, dont 20 individus), époque augustéenne (DAO : P. Denat, Service d'archéologie de la ville de Chartres).

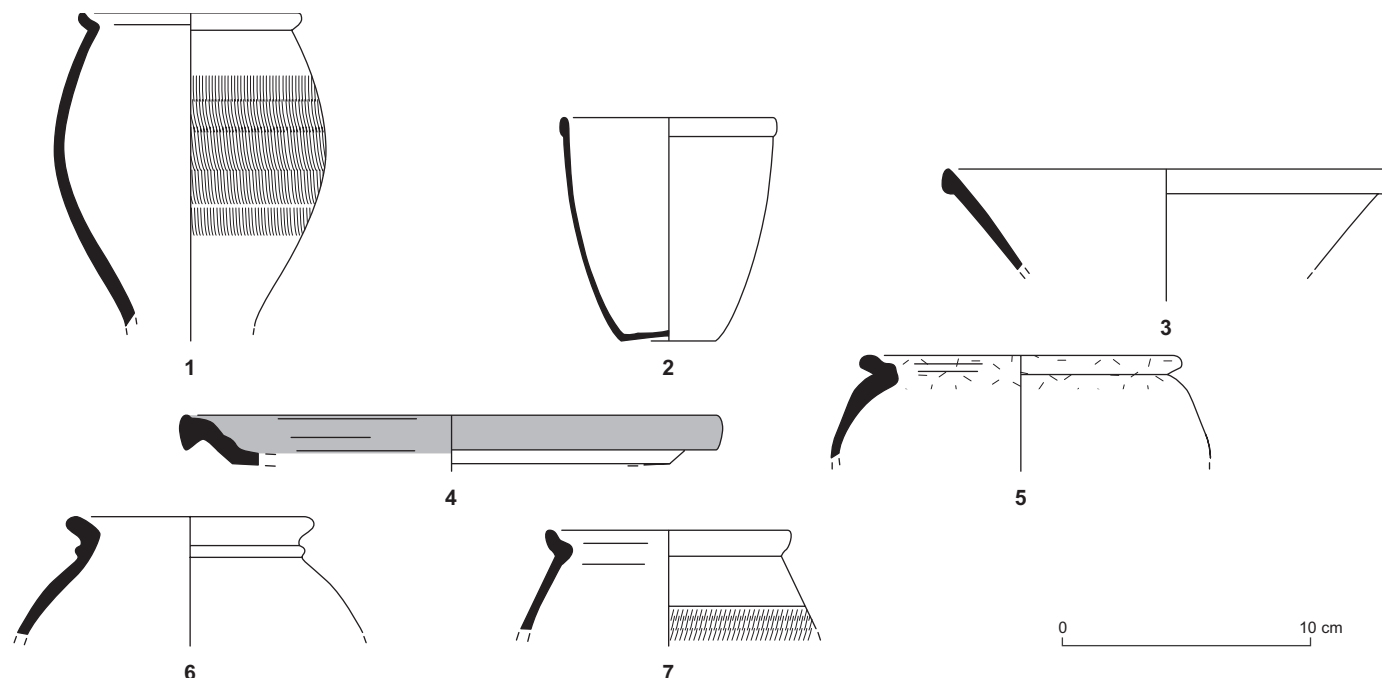


Fig. 13 – Site Victor-Gilbert (C254) : ensemble céramique du caniveau 1017 (86 restes dont 12 individus), époque augustéenne (DAO : P. Denat, Service d'archéologie de la ville de Chartres).

probablement toujours la limite de la ville durant le II^e et tout ou partie du III^e s. Pour l'Antiquité tardive, la localisation de la nécropole de Saint-Barthélémy (IV^e s.), à l'est du cours actuel de l'Eure, à l'intérieur du grand fossé, suggère un rétrécissement urbain dont on mesure mal aujourd'hui l'étendue.

SUR LE PLATEAU, AU SUD ET DANS LE FOND DE VALLÉE

Sur les sites Cinéma et Grandes-Filles-Dieu, jusqu'au milieu du I^{er} s. apr. J.-C., l'investissement public d'installation et de consolidation du réseau viaire semble peu porter ses fruits. Jusque sous Tibère et Caligula, les îlots connaissent en effet un assez faible taux d'occupation et les premières constructions avoisinent des zones vierges. L'appropriation de l'ensemble des parcelles par des particuliers est relativement tardive. Les efforts publics semblent récompensés à partir du milieu du I^{er} s., sous Claude et Néron. Le taux d'occupation des parcelles et des îlots devient alors nettement plus important (fig. 8, phase 4). Il culmine sous les Flaviens et au début du II^e s. Sur le site des Grandes-Filles-Dieu se développe un atelier de potier ; sur le site Cinéma, se construit une *domus* qui occupe près de la moitié d'un îlot ; sur le site Fileurs, un premier bâtiment interprété comme une *domus* est construit sous Néron (fig. 15). Par la suite, à partir de la fin du I^{er} s., sont construites d'autres *domus* (fig. 16).

À partir du début ou du milieu du II^e s., commence à se faire sentir une lente déprise urbaine. Le réseau viaire est par exemple moins entretenu, quoique des différences semblent exister entre les sites, en fonction de leur plus ou moins grande proximité avec le centre de la ville antique. Sur le site Cinéma, la rue est ainsi entretenue et fréquentée jusque dans les années 190-240, tandis que sur le site périphérique des Grandes-Filles-Dieu, la voie est accaparée par un particulier dès les années 140-170.

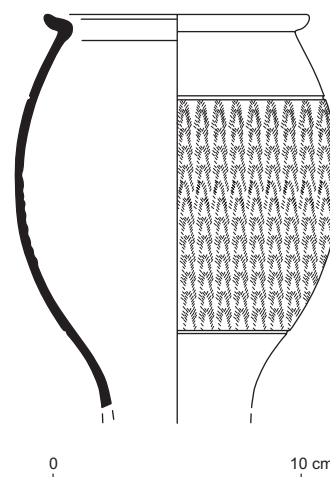


Fig. 14 – Site des Grandes-Filles-Dieu (C269) : gobelet de type Beuvray de la sépulture 6705, époque augustéenne (DAO : P. Denat, Service d'archéologie de la ville de Chartres).

En résumé, dans la majeure partie de la ville, le réseau viaire serait construit dès Auguste-Tibère – voire dès Auguste et empierré sous Tibère – et constituerait la condition préalable au « décollage urbain », lequel se produirait alors vers le milieu du I^{er} s. Il suggère un essor démographique atteignant son apogée sous les Flaviens et au début du II^e s. apr. J.-C.

ARGUMENTS CHRONOLOGIQUES

Les ensembles céramiques du milieu du I^{er} s. sont assez fréquents à Chartres, en relation justement avec l'essor de l'urbanisation. Les critères de datation permettant l'attribution à cette phase peuvent être évoqués ici. En guise d'illustration, quelques dessins de formes ont été sélectionnés parmi deux ensembles de

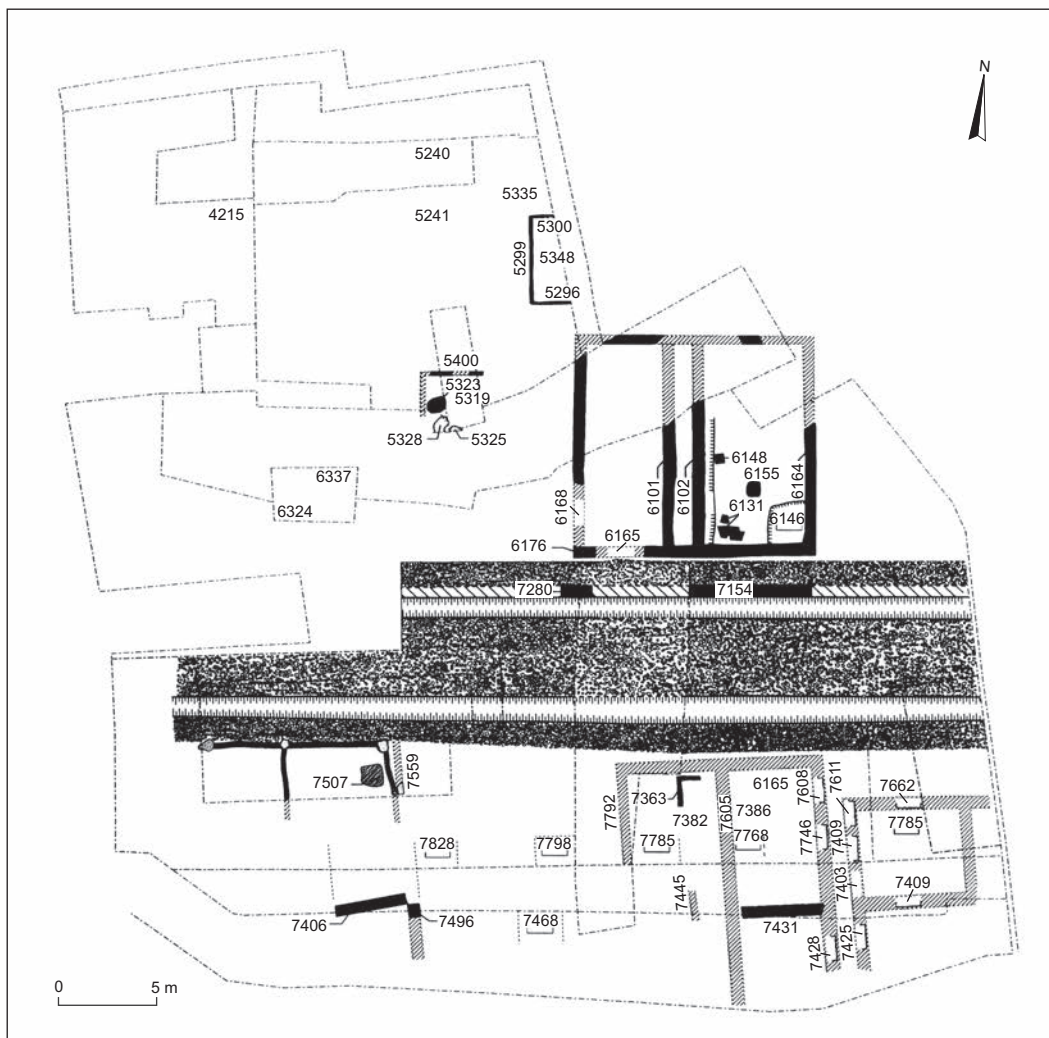


Fig. 15 – Évolution du site des Fileurs (C205) : début de la densification, dans la deuxième moitié du 1^{er} s. (dessin d'après Liégard, Fourvel et al., 2006).

la fouille du Cinéma. Le premier a été choisi pour son corpus riche notamment en céramique sigillée typique de la période et le deuxième, entre autres, pour ses formes archéologiquement complètes, caractéristiques des productions locales de cette phase.

Les arguments de datation les plus classiques sont issus de la sigillée. Plusieurs formes ou variantes de formes produites dans l'atelier de la Graufesenque font leur apparition (Genin, 2007), notamment la coupe Drag. 29b (fig. 17, n° 3) ou la coupe Ri. 12b (fig. 17, n°s 4 et 8). Les estampilles sur sigillée sont aussi, dans tous les cas, des marqueurs importants ; ainsi l'US 3855 a-t-elle livré notamment deux estampilles (fig. 17, n°s 1 et 2), des potiers *Ardacus* et *Bassus*, qui ont exercé à La Graufesenque, respectivement entre 30 et 65 apr. J.-C. (Hartley, Dickinson, 2008a, p. 248 à 258) et 45 et 70 apr. J.-C. (Hartley, Dickinson, 2008b, p. 18 à 32).

En ce qui concerne les autres importations classiques, notons la grande quantité d'assiettes Menez 7/16 en *terra nigra* (fig. 17, n° 9). Si elles apparaissent à la fin de l'époque tibérienne, il est courant de les identifier en grand nombre dans des ensembles du milieu du 1^{er} s. (Couvin, 2005, p. 112 ; Lallemand, 2005, p. 54 ; Denat, 2010, p. 549).

Sur le site des Grandes-Filles-Dieu, le décollage urbain se traduit par l'installation d'un atelier de potiers qui fournit alors la ville en vases, principalement à pâte claire. Ainsi, les horizons

de cette époque sur tous les sites chartrais sont-ils caractérisés par un fort pourcentage de productions locales à pâte claire. Parmi les vases produits par cet atelier, on trouve des pots dits « à miel » (fig. 17, n° 5), des mortiers à collerette (fig. 17, n° 10), des amphores inspirées du type Gauloise 3 de différents modules (fig. 17, n°s 11 et 12) et des cruches à lèvres évasées (fig. 17, n° 14). Toutes ces formes fournissent un *terminus post quem* dans les années 40 apr. J.-C. (Simon, Viret, 2013). Enfin, des productions sombres à pâte sableuse de type Chartres font aussi leur apparition au même moment et sont ainsi des marqueurs chronologiques (Chambon, Simon, 2014), mais leur atelier de production n'est pas connu. Il s'agit de marmites tripodes (fig. 17, n°s 7 et 13) associées à des couvercles (fig. 17, n° 6).

UNE URBANISATION PLUS TARDIVE AU NORD DU COUESNON

Sur les secteurs situés au nord du Couesnon, Croix Jumelin (C258) et Place Drouaise (C204), l'urbanisation ne connaît pas le même rythme de développement ni la même intensité qu'ailleurs (fig. 7).

La fouille place Drouaise (C204) a été menée sur un site à triples contraintes géologiques et topographiques : « le site

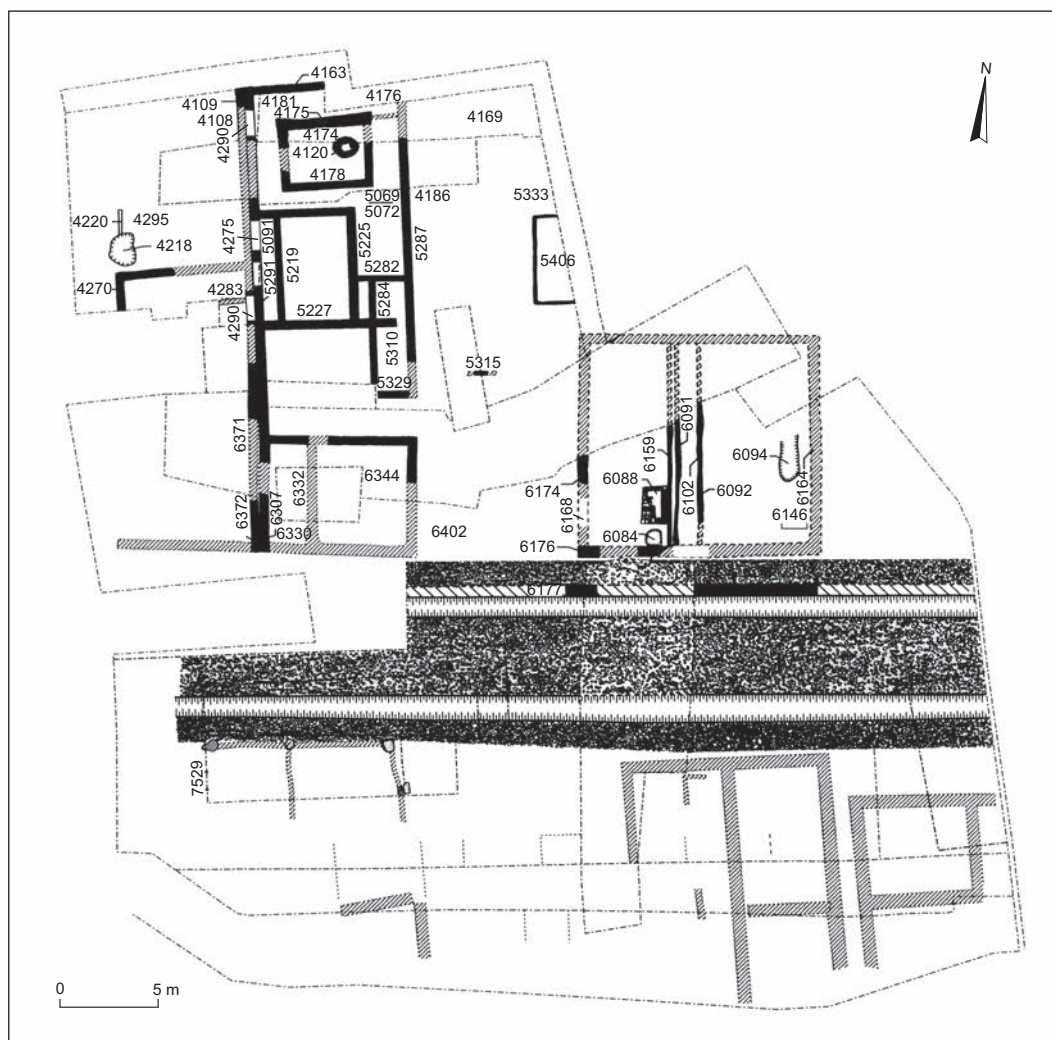


Fig. 16 – Évolution du site des Fileurs (C205) : densification maximale au début du I^{er} s. (dessin d'après Liégard, Fourvel et al., 2006).

apparaît ... clairement installé à la confluence de trois vallées. À l'est, la vallée de L'Eure, encaissée, de direction nord/sud qui récupère les deux autres affluents venant de deux vallées à l'ouest. La première, une vallée plus sinueuse, d'axe sud-ouest/nord-est, vient se jeter dans la précédente. C'est en partie cette triple influence qui va conduire aux particularités des choix des aménagements de l'époque romaine » (Gibut, Lacroix *et al.*, 2010, p. 171).

Sur le site Croix Jumelin (C258), un vaste cailloutis, que l'on retrouve sur le site Place Drouaise, est interprété comme une sorte de place, une esplanade à caractère multifonctionnel. Il aurait pu « servir de zone d'attente ou de stockage, d'aire de transbordement entre véhicules de modules différents avant l'entrée en ville, éventuellement de marché, bien que cet espace paraisse peu monétarisé » (Coulon, Léger, 2009, p. 96). L'hypothèse est convaincante car le site contigu, Place Drouaise, accueillait deux vastes bâtiments interprétés comme des entrepôts (Gibut, Lacroix *et al.*, 2010, p. 173). Elle est d'autant plus séduisante que le secteur nord-est, sur la rive droite de l'Eure, est celui où se concentrent des activités artisanales durant le Haut-Empire. Le nord de la ville, de part et d'autre de la confluence de l'Eure et du Couesnon, pourrait ainsi constituer une zone destinée, à l'est à l'artisanat, et à l'ouest au commerce des produits manufacturés à plus ou moins grande distance.

Le schéma d'urbanisation évoqué précédemment ne s'applique donc pas à ces sites au nord du Couesnon qui connaissent une urbanisation plus tardive. On peut penser que l'essor urbain du milieu du I^{er} s. et son apogée sous les Flaviens ont convaincu les autorités de la nécessité de doter la ville d'infrastructures commerciales en rapport avec son importance démographique, en profitant des espaces encore libres qu'offrait le secteur nord. Les bâtiments du site Place Drouaise, considérés comme des entrepôts publics, sont réalisés sous les Flaviens, après deux phases de travaux de terrassement et d'assainissement commencées sous Tibère et Claude. Ils suggèrent que si, dans un premier temps, les efforts publics ont probablement été dirigés vers la création et la pérennisation du réseau viaire, ils ont ensuite dû se porter vers l'édification d'autres ouvrages publics, ce que confirmeraient les dates de construction de certains de ceux-ci.

LES CONSTRUCTIONS PUBLIQUES ET LEUR DATATION

La mise en place des monuments publics est mal connue (fig. 2). On suppose que la partie située à la pointe de l'éperon formé par la rencontre des vallées de l'Eure et du Couesnon accueillait le *forum*. L'espace concerné est localisé dans le secteur actuel des rues des Lisses, Sainte-Thérèse, Muret et du Cardinal

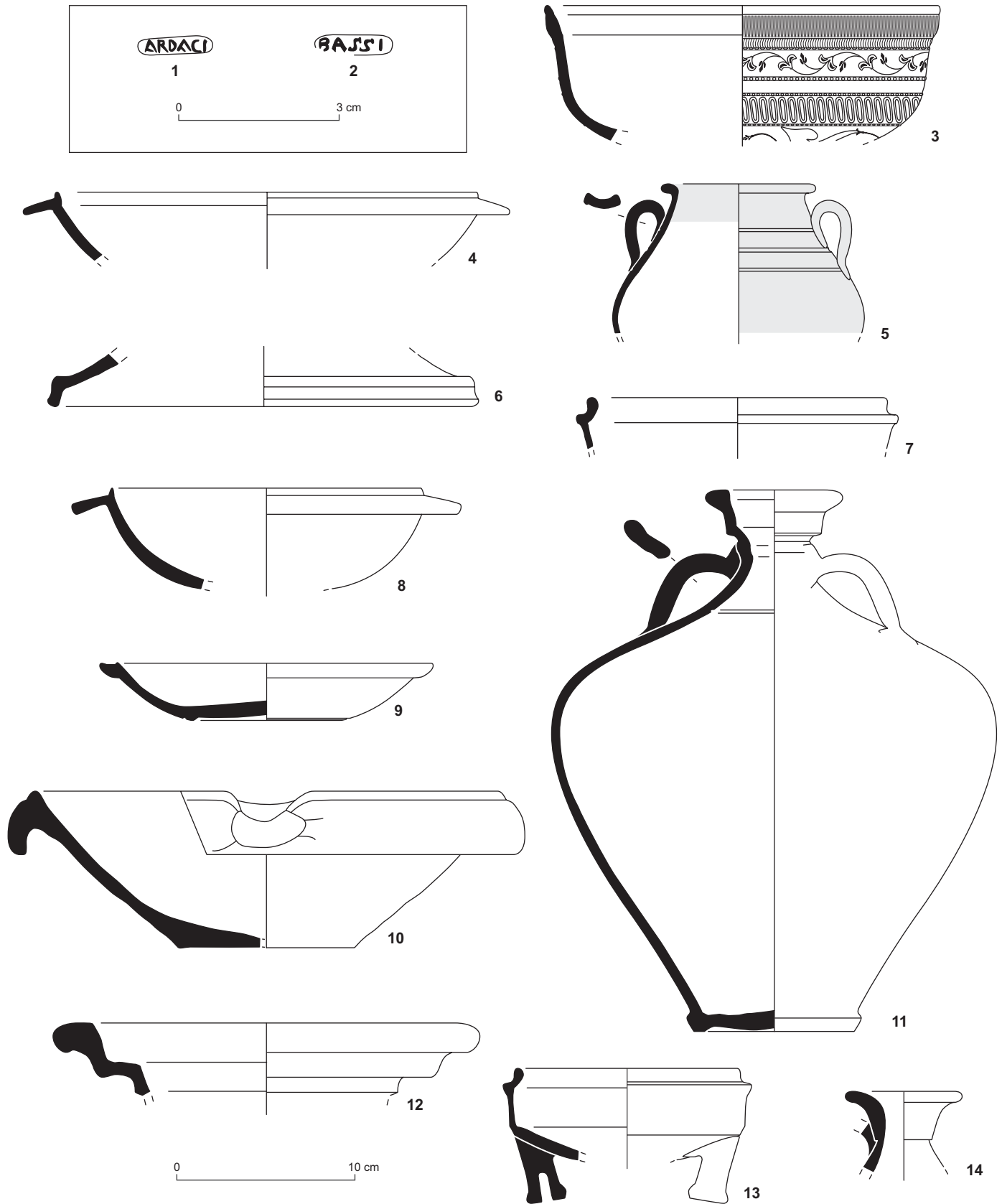


Fig. 17 – Site du Cinéma : 1 à 8, ensemble céramique de la couche d'occupation 3855 (2154 restes dont 248 individus) ; de 9 à 15, ensemble céramique de la couche d'occupation 3379 (530 restes dont 58 individus), époque claudienne (DAO : P. Denat, Service d'archéologie de la ville de Chartres).

Pie (C20). P. Courbin a dégagé une série d'au moins 18 pièces, de direction nord-ouest/sud-est, qu'il interprète comme un marché longeant le *forum*¹⁰. La longueur des constructions, restituées ou sûres, atteint plus de 60 m. La datation de cet ensemble est attribuée au « Haut-Empire » sans plus de précision (Courbin, 1970, 1974a et b et 1978a et b ; Ollagnier, Joly, 1994, p. 123).

En contrebas de ce *forum* potentiel, sur la rive gauche de l'Eure, se trouvent deux constructions monumentales inégalement explorées. Un amphithéâtre (C3) occuperait le secteur de l'actuelle église Saint-André, mais les observations sur lesquelles s'appuie la proposition de restitution de ce bâtiment sont de qualité très inégale (Lecocq, 1873 ; Laurent, 1983). La datation proposée s'appuie sur l'appareillage de quelques murs et « indiquerait le I^{er} s., ou plus tard » (Courbin, 1967, p. 7 et 1984, p. 8). Des tronçons de murs qui pourraient appartenir à ce monument ont été observés ces dernières années, mais aucun élément de datation plus précis n'a été apporté (Vivant-Fuster, 2012).

Immédiatement au nord de cet amphithéâtre mal connu, se développe, durant la seconde moitié du I^{er} s., un grand bâtiment de plus de 80 m de longueur, adossé au pied du coteau et soutenu par des murs de terrasse (C55). Il se compose d'un alignement de grandes salles carrées ouvertes sur une rue de direction nord/sud. Deux séries de salles jumelées de 64 m² encadrent deux salles plus vastes de 76 m². L'une d'elles est flanquée, sur chacun de ses côtés, d'espaces de 4 m de large, subdivisés par des murs perpendiculaires au coteau (Ollagnier, Joly, 1994, p. 126-127 et fig. 18). Il pourrait s'agir de l'emplacement d'escaliers ou de pans inclinés donnant accès à la terrasse supérieure.

En revanche, les dates d'édification de trois autres constructions publiques ont été établies. Une construction monumentale (Parvis de la cathédrale, C75) est localisée sur le plateau central, à environ 250 m au sud du *forum* présumé. L'édifice est organisé autour d'un espace central entouré d'un cryptoportique dont les murs souterrains, destinés à soutenir une colonnade, sont conservés sur plus de 3 m de hauteur (Randoïn, Massat *et al.*, 1995). Sur le pourtour de la galerie sont disposées des pièces de dimensions variables, cellules individuelles entourant un édifice central et ouvrant sur les rues qui l'encadrent au sud et à l'est (fig. 19). La construction débute au milieu du I^{er} s. et s'achève vers les années 60-80 apr. J.-C. Les hypothèses d'interprétation de cet ensemble comme une curie ou un *macellum* ont été écartées. Sa fonction reste donc énigmatique.

Les autres bâtiments qui relèvent de la sphère publique sont les aqueducs. Ils sont au nombre de deux et leurs dates de construction ne sont pas directement connues. Celui d'Houdouenne, sur la rive droite de l'Eure, se termine par un *castellum* dont les murs étaient composés d'arases de briques (C33) (Ollagnier, Joly, 1994, p. 128-131 ; Joly, Lacroix, 2015). Une datation archéomagnétique portant sur plus de 150 briques donne, pour leur fabrication, la fourchette - 16/+ 82 (Lanos, Dufresne, 2010). Le second aqueduc, qui prend sa source près du village de Landelles, serait construit après la période néronienne (C143) (Clotuche, Joly, 1996, p. 21).

Le groupe d'édifices publics le mieux connu à Chartres est celui du complexe cultuel de Saint-Martin-en-Val (C128), organisé autour de l'un des plus grands sanctuaires monumentaux connus dans le monde romain. Le monument est construit

entre les années 70 et 120, mais on ignore encore s'il succède ou non à un sanctuaire plus ancien (synthèse dans Bazin dir., 2013).

Les datations qui viennent d'être évoquées suggèrent la mise en place de la parure monumentale durant la seconde moitié du I^{er} et le début du II^e s. apr. J.-C. Les dates de construction du bâtiment du Parvis de la cathédrale et du sanctuaire de Saint-Martin-en-Val suggèrent même un développement ou un essor des constructions publiques entre le milieu et la fin du I^{er} s., à l'époque où les quartiers urbains sont les plus densément occupés. Il convient toutefois de rester prudent. Le nombre de monuments publics datés n'est pas très important. Les dimensions et la situation du sanctuaire, en dehors de l'emprise du fossé à talus, semblent le désigner comme le grand sanctuaire civique des Carnutes et non pas seulement comme un temple de la communauté urbaine (Bazin dir., 2013). Dès lors, il peut difficilement être inclus dans le corpus des sites témoignant directement du fait urbain à *Autricum*, même si les autorités municipales ont probablement contribué à son édification.

LE « GRAND FOSSÉ » : UN OUVRAGE PROBABLEMENT ROMAIN

Faut-il rapprocher la date d'apparition du réseau viaire, sous Auguste ou Tibère, ou celle de l'essor urbain et de son apogée, entre le milieu et la fin du I^{er} s., de celle que l'on peut supposer pour la construction de l'ouvrage fossoyé, très probablement public, entourant les 300 ha de la ville romaine ? La structure, reconnue au XIX^e s. sur près de 2 km en raison des reliefs qu'elle a laissés dans le paysage, ne suggère plus forcément, comme la documentation pouvait le laisser penser jusqu'il y a peu, un ouvrage protohistorique, mais plutôt une construction romaine. À ce titre, il est utile de s'interroger sur le rôle qu'a pu jouer cette structure dans la fondation ou le développement de la ville à l'époque romaine.

Plusieurs indices doivent être rapprochés pour tenter d'établir la datation du creusement du « grand fossé » d'*Autricum*.

UN TRACÉ EN ADÉQUATION AVEC LES LIMITES DE L'ESPACE BÂTI DE LA VILLE ROMAINE

On peut calculer la longueur du fossé et la superficie qu'il enclôt à partir du tracé reconnu au XIX^e s., des données archéologiques et des directions de certaines limites parcellaires du cadastre napoléonien. L'ouvrage, repéré de part et d'autre de l'Eure, mesure environ 6,4 km de long et clôt un territoire de 290 à 300 ha. Il apparaît comme un « vêtement trop grand », pour ne pas dire démesuré, pour l'occupation protohistorique de Chartres. On commence aujourd'hui à percevoir la limite occidentale de celle-ci en raison de la position des nécropoles gauloises, au nord-ouest et sud-ouest du plateau. L'occupation laténienne est donc à chercher à l'est de ces sites, dans le centre de la ville actuelle, voire peut-être le long de l'Eure, dans une zone forcément plus restreinte qu'à la période romaine.

A contrario, la carte des parcelles sur lesquelles des opérations ont permis la fouille de niveaux augustéens à l'approche du « grand fossé », indique une adéquation certaine entre la taille de l'enceinte et celle de l'espace bâti au début de la période romaine (fig. 20).

10. Les fouilles sont anciennes et ont porté sur des superficies très réduites.

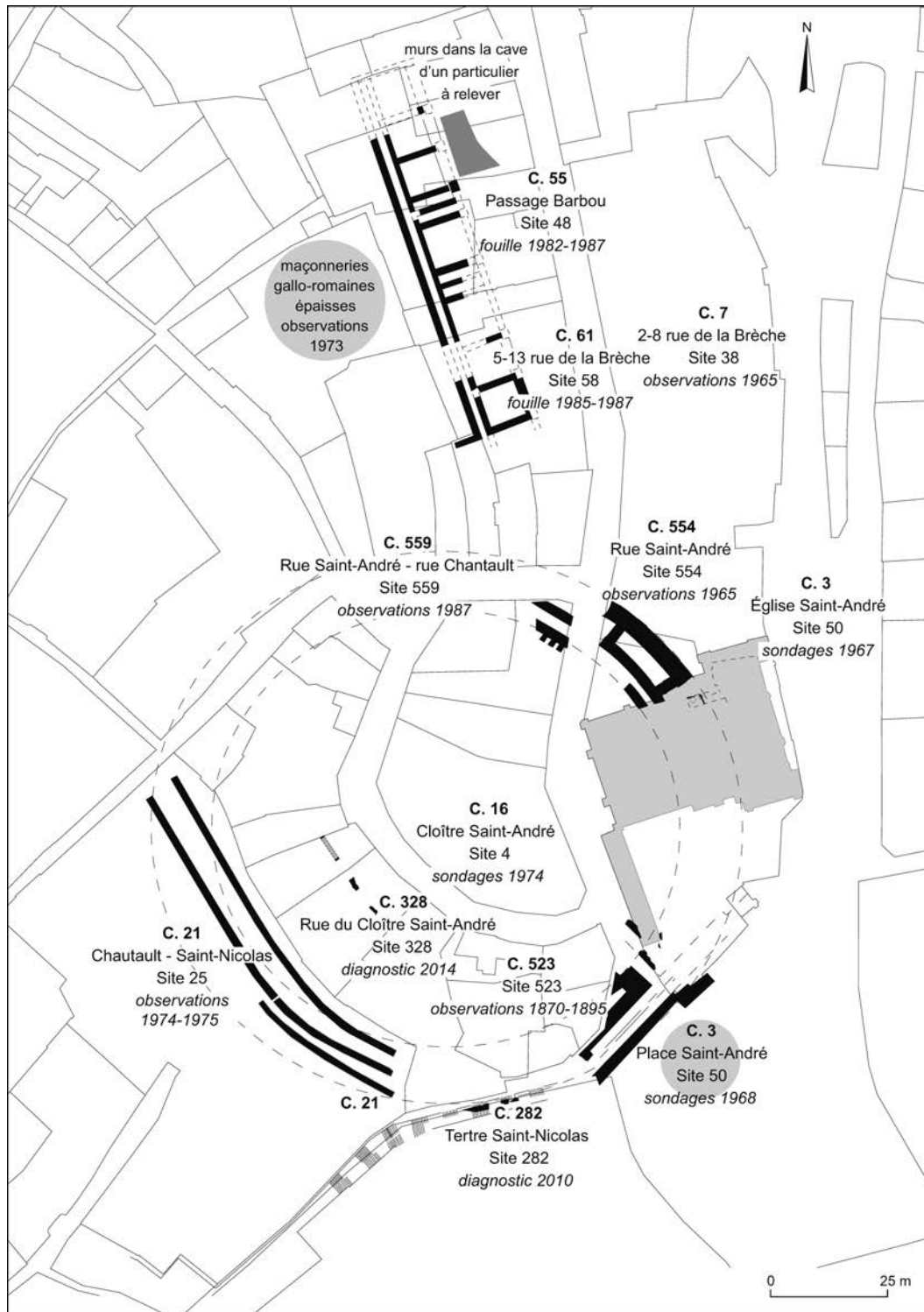


Fig. 18 – Constructions publiques dans la partie nord de la vallée de l'Eure, rive gauche : les sites Barbou (C55) et l'amphithéâtre (C3) (DAO : D. Joly, Service d'archéologie de la ville de Chartres).

LES NÉCROPOLES DE LA FIN DE L'ÂGE DU FER

Les nécropoles des sites Cinéma et Nicole-Casanova, utilisées durant La Tène D2b et le début de l'époque augustéenne, se trouvent à l'intérieur du périmètre délimité par le fossé. Or, comme le rappelle S. Fichtl (2012b), les nécropoles des *oppida* de l'âge du Fer sont systématiquement rejetées à l'extérieur de l'enceinte de la ville gauloise. La création de nouvelles enceintes serait donc immédiatement suivie du rejet des morts

à la périphérie des *oppida*. C'est le cas notamment à Bibracte, Manching et au Titelberg (Fichtl, 2012a, p. 156-157).

Les nécropoles chartraines sont abandonnées au début ou au milieu de la période augustéenne. Le fossé a donc été probablement creusé après l'abandon des nécropoles, *a minima* au milieu ou à la fin de la période augustéenne. On comprend dès lors mieux pourquoi la superficie de l'espace bâti à la période romaine correspond autant à celle délimitée par le fossé à talus.

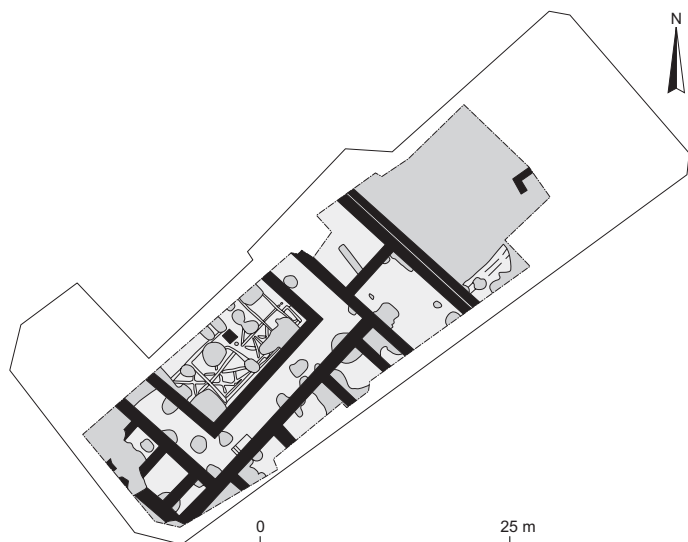


Fig. 19 – Construction monumentale du parvis de la cathédrale (C75)
(DAO : P. Denat, redessiné d'après Randoïn, Massat et al., 1995, p. 20).

DE RARES ÉLÉMENTS DE DATATION

Le fossé, identifié en 1861 (Boisvillette, 1861), relevé en 1857 (Widranges, 1975) et sondé ou observé sept fois entre 1983 et 2005 (synthèse dans Joly, Gibut, 2009), a rarement livré du mobilier permettant de dater son aménagement, comme c'est souvent le cas pour les fossés aux dimensions plus ou moins comparables¹¹. Pourtant, en 2005, le diagnostic réalisé rue du Faubourg Saint-Jean à Mainvilliers (C220) a permis la réalisation de sondages dans le talus, le fossé étant situé sur la parcelle voisine. La tranchée 5 a livré une vingtaine de tessons d'époque romaine, dans des contextes considérés comme datants par le responsable d'opération. La céramique renvoie aux périodes augustéenne et surtout claudio-néronienne. Une telle datation laissa perplexes les auteurs du rapport qui se sont alors interrogés sur la datation et l'homogénéité de la « circonvallation », jusque-là considérée comme une entité homogène (Ladureau, Sellès *et al.*, 2005, p. 16).

UN OUVRAGE DÉLIMITANT L'ESPACE URBAIN

Il est légitime de se demander si la construction de l'ouvrage fossoyé n'est pas à mettre en relation avec les efforts publics qui, à partir de l'époque augustéenne, ont contribué à établir le réseau viaire d'*Autricum* et qui ont abouti à un succès évident dont témoigne la densification notable de l'habitat vers le milieu du 1^{er} s. apr. J.-C.

Faut-il considérer que le fossé constitue l'acte fondateur de la ville romaine, ou pour le moins le signal de départ de la politique de grands travaux débutant sous Auguste ? Faut-il, au contraire, en raison des datations proposées pour la céramique du talus, estimer que le creusement du fossé est contemporain de l'essor de la ville, au milieu du 1^{er} s. apr. J.-C. ? Le fossé pourrait alors constituer, en quelque sorte, l'acte entérinant la

fin de la politique des travaux viaires sur le plateau et le long de l'Eure. Matérialiserait-il et consacrerait-il la nouvelle réalité urbaine qui, au milieu du 1^{er} s., semble couronnée de succès ? Il constitue en tout cas la délimitation matérielle de la ville. Il faut donc considérer comme urbain l'ensemble de l'espace circonscrit par le fossé au Haut-Empire, que celui-ci soit bâti ou non.

Dans l'absolu, une datation gauloise de l'ouvrage n'est peut-être pas absolument à exclure. Mais, en sus des arguments présentés, il nous semble qu'une datation gauloise de la structure induirait un statut singulier de l'occupation laténienne de Chartres, qu'il ne faudrait pas poser avant que la nature et le statut de l'occupation la plus ancienne soit mieux connue. Si le fossé était gaulois, alors les nécropoles n'auraient pas été séparées du monde des vivants en même temps que le grand ouvrage aurait constitué à la fois la limite de l'occupation gauloise et celle de la période suivante. On se contentera donc d'écrire que le grand fossé est probablement romain et que s'il ne l'était pas, les modélisations applicables aux autres *oppida*, ou pour le moins aux autres occupations laténiennes de hauteur, ne le seraient pas à Chartres.

Dès lors, on préfère, à l'aune des indices convergents qui viennent d'être présentés, qualifier l'ouvrage de « grand fossé » plutôt que de « fossé à talus massif », terminologie renvoyant à un certain type d'enceinte urbaine de la fin de l'âge du Fer et non de la période romaine (Barral, Fichtl *dir.*, 2012, p. 32- 38). La datation, apparemment bel et bien romaine, du fossé d'*Autricum* serait à placer au plus tôt à la période augustéenne ou au milieu du 1^{er} s. apr. J.-C.

*
* *

La ville romaine de Chartres/*Autricum* succède à une occupation laténienne mal connue, correspondant, selon toute vraisemblance, en raison notamment de la présence des nécropoles, à celle d'un *oppidum*, dont les origines restent à dater. Les orientations des rues de l'époque romaine ne reprennent pas celle de la seule voie laténienne fouillée à Chartres (site C219.1, phase 1, voir annexes et fig. 3). Celle-ci borde une nécropole et se situe donc très probablement en dehors des limites de l'*oppidum*. On ignore donc, en l'absence de fouille d'îlot gaulois, si les directions des rues de l'époque romaine reprennent ou non celle du réseau précédent. On ignore si les solutions adoptées par les constructeurs à l'époque romaine ont privilégié la continuité ou la rupture dans l'organisation de la ville romaine par rapport à la période précédente.

Pour l'essentiel de l'espace urbain, l'évolution du réseau viaire et des îlots suit des modalités semblables au 1^{er} s. apr. J.-C. Elle suggère une politique de grands travaux, à coup sûr menés par la puissance publique : constitution du réseau viaire sous Auguste, voire Tibère ; renforcement de la trame sous Tibère par l'empierrement et l'élargissement des voies ; premières constructions publiques attestées entre le milieu et la fin du 1^{er} s. ; extension des surfaces bâties au nord du Couesnon à la fin du 1^{er} s. (après éventuellement des travaux d'assainissement et de terrassements menés dès Tibère et Claude) ; et, à une date qui reste à établir plus précisément au sein du 1^{er} s., creusement du « grand fossé ». Telles seraient les grandes étapes de la fabrique de la ville. Reste, dans le détail, à établir la chronologie relative des rues dirigées à 45° par rapport aux points cardinaux. Sur le site de la Place des Halles, la voie oblique est postérieure à

11. Appartenant très majoritairement à la fin de l'âge du Fer. (Krausz, 2008, p. 31).

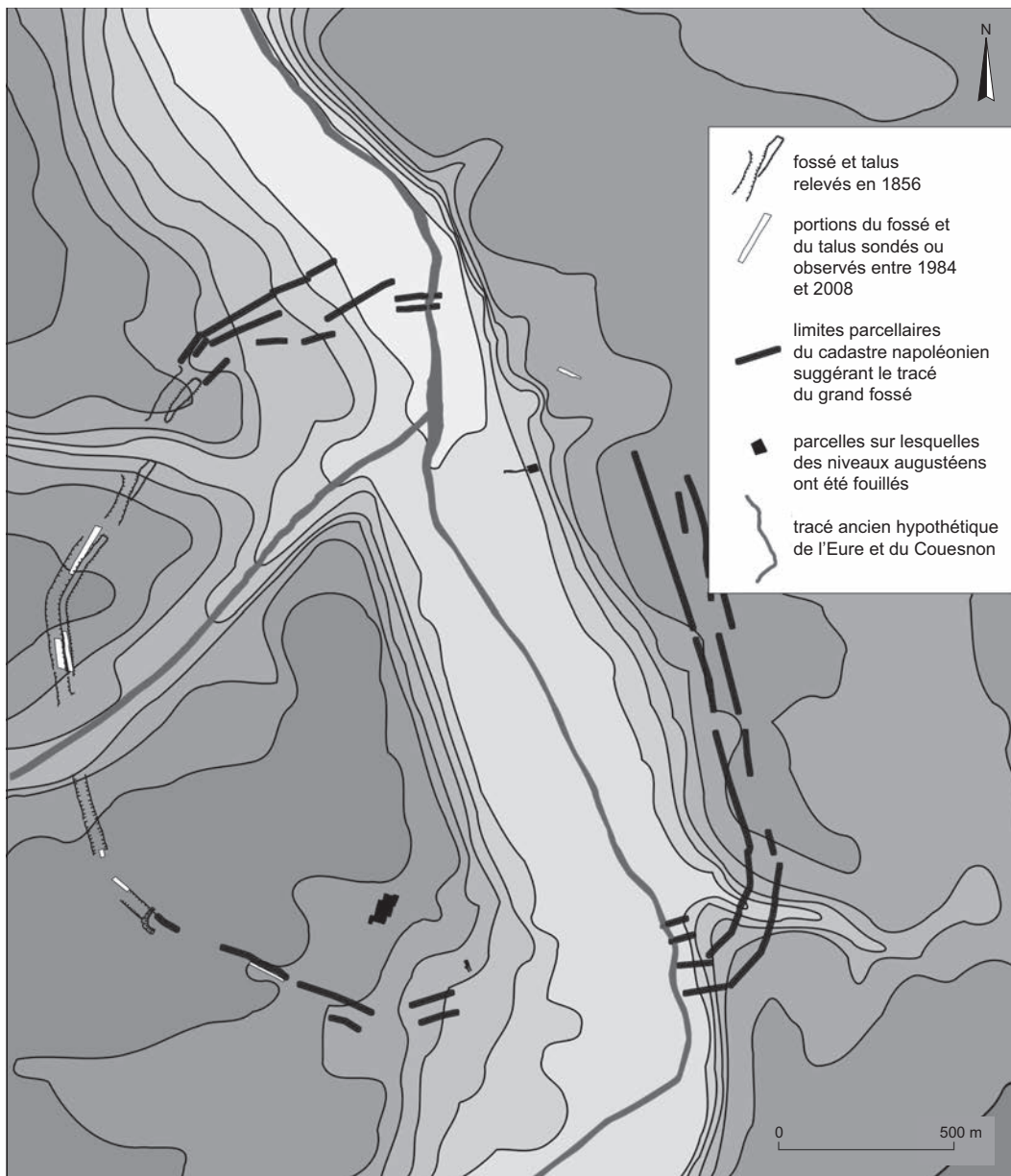


Fig. 20 – Limites de la ville (grand fossé), emprise des opérations sur lesquelles ont été fouillées des couches augustéennes, et limites cadastrales de 1828 qui pourraient reprendre le tracé du fossé (DAO : St. Willerval, Service d'archéologie de la ville de Chartres).

la rue nord/sud, mais celle-ci reste en usage par la suite. Sur le site Cinéma, ces deux types de voies pourraient être contemporaines. Le schéma serait donc le même sur ces deux sites.

La datation du fossé d'Autricum qu'il faudrait placer au plus tôt à la période augustéenne, aurait plusieurs conséquences. Pour la période laténienne, elle suggérerait l'existence d'une autre enceinte, forcément plus réduite et dont les limites seraient à chercher probablement à l'est des nécropoles, en direction du rebord oriental du plateau. Chartres ne serait donc plus à considérer comme un *oppidum* de plaine de 230 ha. Il s'agirait plutôt d'un *oppidum* d'éperon ou de plateau, de moindre superficie, muni d'un éventuel barrage ou d'un autre type d'enceinte, que la documentation actuelle ne permet pas de localiser (cf. hypothèse dans Joly, Gibut, 2009, p. 327).

Pour la période romaine, les parallèles à l'ouvrage fossoyé sont essentiellement à chercher parmi les villes du nord de la Gaule. Mais les comparaisons sont limitées par le fait que, le

plus souvent, les fossés qui pourraient constituer les limites de certaines villes antiques ont été fouillés sur de rares ou uniques tronçons (Amiens, Reims, Tongres¹²). Et, surtout, les caractères morphologiques de ces fossés semblent peu coïncider avec ceux de l'ouvrage de Chartres, sauf dans le cas de Reims¹³.

On peut, dès lors, s'interroger sur la volonté ayant présidé à la construction d'un ouvrage rappelant les fossés à talus massif de la période gauloise. Il partage en effet bien des points communs avec les enceintes de plaine au tracé circulaire ou ovale, souvent entourées d'un fossé à talus massif à la fin de l'âge du Fer : Winchester (Hampshire, Royaume-Uni), La Cheppe (Marne, France), Etrun (Pas-de-Calais, France),

12. Dans l'ordre, Bayard, 2007, p. 23 ; Neiss, Berthelot *et al.*, 2007, p. 297 ; Mertens, 1984, p. 43.

13. Il serait à ce titre important d'établir les comparaisons et les divergences unissant ou séparant ces deux chefs-lieux de cité.

Reims (Marne, France), Stanwick (North Yorkshire, Royaume-Uni), Manching (Kreis Pfaffenhofen an der Ilm, Allemagne), Colchester (Essex, Royaume-Uni). Ces sites sont marqués par une variabilité certaine, les superficies encloses allant de 20 à 2 000 ha¹⁴. Même si le profil du fossé de Chartres, en « V » plus ou moins prononcé, se distingue de ceux, classiquement à fond plat, des « fossés à talus massif », les ressemblances demeurent nombreuses.

Faut-il voir dans l'édification de cet ouvrage la volonté politique d'ancrer la ville comme l'unique capitale des Carnutes

14. Site oppida.org (direction scientifique : S. Fichtl).

au début de la période romaine, face à *Cenabum*, seule citée par César et que l'archéologie régionale considère comme la capitale, au moins économique, des Carnutes durant la Protohistoire ? Ou doit-on, au contraire, estimer que le fossé de Chartres, construit semble-t-il selon des standards anciens, était destiné à rappeler un statut et un prestige que l'archéologie peine à mettre en lumière, mais qui étaient considérables avant la Conquête ? Seule une connaissance accrue de l'âge du Fer à Chartres permettrait de répondre à ces interrogations qui posent, en filigrane, la question de la place et du statut d'*Autrikon* avant et après la Conquête, au sein du territoire singulièrement bipolaire des Carnutes, unique à l'échelle de la Gaule.

ANNEXE : DOSSIERS DE SITES

Est présentée ci-dessous une évolution chronologique simplifiée des sites de référence Cinéma (C219), Grandes-Filles-Dieu (C269), Victor-Gilbert (C254), Croix-Jumelin (C258), Place Drouaise (C204), et Fileurs (C205) sur la documentation desquels s'appuie l'article. Sont aussi présentés trois sites complémentaires : Nicole-Casanova (C229), Place des Halles (C27) et Barbou (C55).

LE SITE DU CINÉMA (C219.1 ET C219.2)

Le site dit « du Cinéma » est localisé dans la partie sud-ouest du plateau, à l'écart du centre antique présumé, à environ 800 m au sud-ouest du *forum*, lui-même situé au nord de l'actuelle cathédrale (fig. 2). Il témoigne de la transformation d'un secteur dédié à une nécropole de la période césarienne en un quartier d'habitat occupé par divers artisans et une *domus*. Fouillé en 2005-2006, puis en 2010, le site couvre une superficie de plus de 4700 m². Seule l'opération de 2010 a fait l'objet d'un rapport (Fisette, 2012). Le rapport de la fouille de 2005-2006 est en phase d'achèvement (Joly dir., à paraître en 2015).

PHASE 1 : NÉCROPOLE D'OPPIDUM

Les premières traces d'une présence humaine sont celles d'une nécropole à incinérations et à enclos, en usage durant la période de La Tène D2b et le début ou le milieu de la période augustéenne (fig. 3). Au nord, une voie de direction nord-nord-ouest/sud-sud-est, composée d'un unique niveau de silex soigneusement damé, constitue la limite septentrionale de la nécropole. C'est la plus ancienne voie connue à Chartres. À la nécropole succède un horizon d'abandon, composé de micro-couches organiques.

PHASE 2 : TRACÉS PRÉLIMINAIRES DES VOIES

Toujours sous Auguste, sont délimités plusieurs îlots urbains sous la forme de rangées de poteaux et de piquets qui

marquent les bords des rues. Les axes de ces voies sont dirigés à 45° par rapport aux points cardinaux. Les terrains qui les bordent ne sont pas tous immédiatement bâtis. Le tracé des voies et la délimitation générale des îlots resteront à peu de choses près identiques jusqu'à l'abandon du site. Tout l'espace situé au sud de la voie 1, est, durant une dizaine d'années, un espace de pacage, comme le montrent les nombreuses empreintes de poteaux, piquets et petits fossés associés à des barrières d'enclos.

PHASE 3 : OCCUPATION LÂCHE SOUS TIBÈRE

La phase suivante est marquée par l'empierrement des voies, plus larges qu'à la période précédente. Elles adoptent les caractères classiques de la rue urbaine d'époque romaine en se dotant de trottoirs et de caniveaux. La densité des constructions, majoritairement à poteaux plantés et hourdis d'argile (ou de torchis), est relativement importante, même si certaines zones semblent demeurer vierges de toute construction au sein des îlots. Malgré cet effort, destiné à pérenniser le réseau viaire, les îlots sont plutôt lâchement occupés par des constructions qui s'établissent peu ou prou sur celles de la phase précédente. Les limites des parcelles établies à la période augustéenne perdurent largement. La voie 6, au nord-est du site, est dirigée à environ 20 % par rapport au nord. Elle semble reprendre la direction de la voie primitive (voie 4).

PHASE 5 ET 6 : DENSIFICATION ET APOGÉE DE L'OCCUPATION

Durant la cinquième phase, claudio-néronienne, on assiste à une densification des constructions. Sur le secteur 5, quelques espaces restent vierges. Partout ailleurs se développe l'usage de la maçonnerie, surtout pour les caves, tandis que débutent, sur le secteur 2, les travaux de construction d'une *domus*. Durant la phase 6, qui couvre le règne des Flaviens et le début du II^e s. apr. J.-C., l'occupation atteint son apogée : le taux d'occupation des îlots par les bâtiments est maximal.

PHASE 7 : DÉPRISE URBAINE

Un incendie détruit les bâtiments du secteur 3 vers 120-130 apr. J.-C. Au début du III^e s., le quartier est assaini. On comble, de façon coordonnée et dans un temps assez bref, toutes les structures en creux qui sont encore visibles (caves, celliers, etc.) avec des matériaux de démolition apportés d'autres parties de la ville.

Les phases suivantes sont marquées par une déprise urbaine qui mène à l'abandon du site. Les voies sont toujours empruntées. Quelques travaux d'entretien, moins nombreux qu'auparavant, permettent encore la circulation de véhicules.

LE SITE DES GRANDES-FILLES-DIEU (C269)

Le site des Grandes-Filles-Dieu est situé dans la vallée de L'Eure, sur sa rive droite (fig. 2). Localisé au nord-est de la ville, il est plus excentré que celui du Cinéma. Il appartient à un secteur d'occupation mixte où se trouvent à la fois un atelier de potier et des habitations assez aisées (fig. 8). La fouille fut menée en 2011, sur une superficie de 605 m² (Viret, Duflos *et al.*, 2013 et Viret, Derreumaux *et al.*, 2013).

PHASE 1 : STRUCTURES NON DATÉES, ANTÉRIEURES OU CONTEMPORAINES AU RÈGNE D'AUGUSTE

La première phase d'occupation du site n'a pas livré de mobilier datant. La fonction de quatre fosses et d'un foyer proche d'un épandage cendré demeure indéterminée. Les limites dessinées par deux fossés d'axe nord-est/sud-ouest, dont l'un est bordé de trous de piquet, sont celles d'une parcelle. Le côté nord de la voie, lors de la phase suivante, s'appuiera sur cette limite. Il est tentant de supposer que lors de la phase 1, un éventuel axe de circulation existait déjà, mais la faible superficie fouillée n'autorise pas la certitude.

PHASE 2 : CONSTRUCTION D'UNE VOIE EMPIERRÉE, DE - 30 À + 15 (AUGUSTE)

La phase 2 voit le creusement de deux grandes fosses (présümées destinées à l'extraction de matériaux) et la construction d'une voie empierrée identique aux niveaux de voie les plus anciens étudiés à Chartres. Celle-ci est bordée d'un unique fossé. Est creusé un fossé de limite parcellaire, qui constituera la limite sud-orientale de la voie, laquelle deviendra plus large à la phase suivante.

PHASE 3 : ÉLARGISSEMENT DE LA VOIE, DE 15 À 40 (TIBÈRE)

La voie double de largeur en s'étendant vers le sud-ouest. Un trottoir est créé. Deux celliers sont construits sur la parcelle sise à l'ouest de la voie. Ils désignent l'emplacement de bâtiments dont les superstructures ont été érodées au fil du temps.

PHASE 4 : DENSIFICATION DE L'OCCUPATION ET ATELIER DE POTIERS, DE 40 À 70 (CALIGULA-NÉRON)

La voie prend son aspect définitif par l'ajout d'un deuxième trottoir. Pour rattraper la pente, la partie inférieure de la voie est rehaussée, ainsi que le trottoir sud, par l'apport massif de cailloutis. La topographie du site, en bas de pente, impose de gros travaux d'aménagement. Des bâtiments sont construits sur l'ensemble des secteurs situés de part et d'autre de la voie. C'est lors de cette phase qu'un atelier de potiers, comportant, entre autres, une batterie de tours, est installé au sud de la voie. Cette phase se signale par « la volonté municipale de développer le quartier alors que la ville est en plein essor » (Viret, Duflos *et al.*, 2013). L'espace est en effet densément construit.

PHASE 5 : RESTRUCTURATION ET FIN DE L'ACTIVITÉ POTIÈRE AUX ABORDS IMMÉDIATS DE LA VOIE, DE 70 À 140 (DES FLAVIENS JUSQU'AU MILIEU DU II^e S.)

La voie est toujours entretenue et encore rehaussée. Le trottoir sud-est est peut-être couvert. L'atelier de potiers est abandonné, mais l'activité de production céramique se poursuit aux environs du site. Le secteur reste bâti. Il fait l'objet d'une restructuration. L'occupation est un peu moins compacte que pour la phase 4, mais toujours dense.

PHASE 6 : DÉPRISE DE L'OCCUPATION ET DÉBUT D'APPROPRIATION DE L'ESPACE PUBLIC PAR UN RIVERAIN, DE 140 À 170

La sixième phase marque peut-être le début du déclin du site. Une partie des bâtiments avec caves est toujours utilisée. La voie est toujours utilisée, mais ne fait plus l'objet de réfections. Un propriétaire s'approprie une partie du trottoir sud-est.

PHASE 7 : ABANDON PROGRESSIF DU SECTEUR, DE 170 À 300

Cette phase est marquée par un incendie. L'occupation, ou plutôt la fréquentation, devient sporadique. Des puits et des fosses sont creusés à l'emplacement des caves déjà comblées.

LE SITE VICTOR-GILBERT (C254)

Le site Victor-Gilbert, au sud-est de la ville (fig. 2), fut le lieu, en 2010, d'un diagnostic approfondi sur une superficie d'environ 980 m² (Delhoofs, Ben-Kaddour *et al.*, 2011). Les vestiges observés sont en continuité avec ceux mis au jour sur le terrain limitrophe, en 2003, par H. Sellès. Le rapport de cette opération n'a jamais été réalisé, ce qui est dommage car les structures y étaient beaucoup mieux conservées que sur la partie nord. Ce site offre moins de possibilités d'analyses, mais l'étude de la voie qu'il renferme permet de préciser les dates

de l'urbanisation de ce secteur, au moins en début de période. Malgré la ténuité des vestiges, on peut observer un pic de plus grande densité des constructions lors de la troisième phase, qui couvre les trois derniers quarts du 1^{er} s. apr. J.-C. Une déprise certaine de l'occupation semble nette à partir du début du 1^{er} s. apr. J.-C., où le site ne semble plus fréquenté.

PHASE 1 : AMÉNAGEMENTS INDÉTERMINÉS PRÉ-AUGUSTÉENS

Deux structures, une fosse à vocation indéterminée et un segment de fossé de direction nord-ouest/sud-est, ne contiennent aucun matériel. Les relations stratigraphiques les désignent comme relevant de la première phase du site. La voie, qui apparaît à la phase suivante ne reprend pas les limites du fossé qui pourrait être une limite parcellaire et ne doit pas être envisagé comme le bord d'une rue augustéenne ou pré-augustéenne.

PHASE 2 : RÉSEAU VIAIRE PRIMITIF, DE - 15 À + 15 (AUGUSTE)

Deux fosses à vocation indéterminée sont creusées et deux celliers, témoignant de la présence de bâtiments dont les vestiges ont probablement été arasés par des aménagements postérieurs, sont construits. Une structure, de direction nord - nord-ouest/sud - sud-est, est identifiée comme un probable caniveau coffré de bois. Elle est considérée comme l'indice d'un réseau viaire primitif (Delhoofs, Ben-Kaddour *et al.*, 2011, p. 45). Durant la phase suivante, la limite orientale d'une voie empierrée correspondra à celle tracée par le caniveau.

PHASE 3 : HABITATS ET CELLIER, DE 15 À 100

Deux celliers et un puits sont creusés durant cette phase. Quatre fosses sont installées dans les premiers niveaux empierrés d'une voie. Là encore, les celliers témoignent certainement de fondations que les constructions postérieures ont fait disparaître, et donc d'un parcellaire qu'il n'a pas été permis d'observer.

PHASE 4 : NON DOCUMENTÉE (ARASEMENT), DE 100 À 175

Cette phase n'a livré aucun vestige, sans doute en raison d'un fort arasement du terrain et des limites de l'opération, qui ne s'est pas déroulée comme une fouille mais comme un diagnostic « soutenu ».

PHASE 5 : MAL CONNUE (ARASEMENT), DE 175 À 200

Seules deux structures appartiennent à cette phase : un puits et une fosse.

PHASE 6 : MAL CONNUE (ARASEMENT), DE 200 À 275

Seuls un puits et deux fosses appartiennent à cette phase.

LE SITE CROIX-JUMELIN (C258)

Le site Croix-Jumelin est situé au nord de la ville antique et au nord du cours d'eau dénommé Couesnon (fig. 2). Il est marqué par un vaste cailloutis aménagé et considéré comme une esplanade au caractère multifonctionnel, potentiellement destiné à l'entreposage ou au transbordement des marchandises. Ce terrain a été fouillé sur une superficie de 2 072 m² (Coulon, Léger, 2009).

PHASE 1 : PREMIÈRES TRACES D'OCCUPATION. FIN 1^{er} – DÉBUT 11^e S.

Un alignement de trous de poteau et un ensemble de fosses sont les plus anciennes traces d'occupation. Délicates à interpréter, ces structures sont datées de la fin du 1^{er} ou du début du 11^e s.

PHASE 2 : AIRE DE CIRCULATION ET ESPACE LIBRE AMÉNAGÉ EN CAILLOUTIS AU 11^e S.

Au 11^e s., un aménagement en cailloutis de graviers de silex recouvre la quasi-totalité du site, à l'exception de la pente du coteau au nord-ouest. Ce cailloutis est interprété comme une sorte de vaste place ou esplanade. Une voie venant du nord, et qui se dirige vers le sud après un parcours en « S », franchit le cours d'eau en fond de vallée et dessert les aménagements (voies, place, portiques et bâtiments) du secteur attenant de la place Drouaise.

PHASE 3 : AMÉNAGEMENT D'UNE TERRASSE, FIN 11^e – DÉBUT 111^e S.

Une terrasse est aménagée sur le dernier niveau de cailloutis de la place au nord.

PHASE 4 : NOUVEAU MODE D'OCCUPATION DANS LA PARTIE OUEST DU SITE, MILIEU 111^e S.

Vers le milieu du 111^e s., la terrasse est arasée. L'occupation change de nature : deux enclos, l'un apparemment destiné au stockage, l'autre à des activités domestiques, sont construits. La voie reste en usage.

PHASES 5 : ABANDON DE L'ESPACE, SECONDE MOITIÉ OU DERNIER QUART DU 111^e S.

À partir du 111^e s., l'espace change d'usage au profit d'une activité agricole.

LE SITE DE LA PLACE DROUAISE (C204)

Le site de la place Drouaise, voisin du précédent, accueille deux grands bâtiments partiellement fouillés et interprétés comme de probables entrepôts (fig. 2). Il a été exploré, en partie en tranchées, en partie en décapage sur une superficie totale de 190 m² (Gibut, Lecroère *et al.*, 2010).

PHASE 1 : PREMIERS TERRASSEMENTS SOUS TIBÈRE OU CLAUDE (15-60)

D'importants travaux de terrassement sont réalisés afin de détourner et canaliser le lit du ruisseau provenant de Rechèvres, afin que ce dernier se déverse directement dans la vallée de l'Eure, sans venir raviner ponctuellement le replat naturel au nord-ouest du site. Pour ce faire, plusieurs fossés de barrage perpendiculaires au ruisseau ont dû être creusés, tandis que les terrains en creux ont reçu d'importants remblais d'assainissement.

PHASE 2 : ASSAINISSEMENT ET TERRASSES, CLAUDE-VEPASIEEN (40-80)

Les opérations d'assainissement se poursuivent, à la suite d'une inondation lors de la phase précédente. Les premiers éléments de voirie, ainsi que des terrasses, sont construits.

PHASE 3 : PREMIÈRES CONSTRUCTIONS, FLAVIENS (70-100)

L'espace fait l'objet d'un réaménagement complet, « dans l'esprit d'un programme public donnant sur un portique installé au sud de l'espace libre. » (Gibut, Lecroère *et al.*, 2010, p. 173). Une nouvelle voie est construite au nord. Une sorte de place est installée. Deux bâtiments présentent une succession de petites pièces donnant sur la rue, de 2 m de largeur en façade et de 3 m en profondeur. « Ces deux ensembles évoquent des bâtiments de stockage et de vente proches d'une zone d'échanges privilégiés ... Ainsi cet espace (mais aussi celui voisin de La Croix-Jumelin) est mis à profit pour servir de grand pôle d'échanges et de commerce au confluent des couloirs naturellement tracés dans la topographie ».

PHASE 4 : RECONSTRUCTION DU QUARTIER APRÈS UNE INONDATION, FIN I^{er}, DÉBUT II^e S.

L'ensemble du secteur est réaménagé. Les sols des bâtiments sont rehaussés et les aménagements en terrasse améliorés.

PHASE 5 : DEUXIÈME RECONSTRUCTION, DEUXIÈME MOITIÉ DU II^e S.

Une nouvelle inondation, plus violente que la précédente, dégrade certains bâtiments. Ces derniers sont réaménagés,

mais avec des matériaux de construction moins soigneusement sélectionnés.

PHASE 6 : ABANDON PROGRESSIF DE L'ESPACE, III^e S.

« La division portique/place est abandonnée au profit d'un grand espace libre séparé des constructions par un large et profond fossé » (Gibut, Lecroère *et al.*, 2010, p. 176).

LE SITE DES FILEURS (C205)

Le site, fouillé en 2005, se situe à l'est du plateau, à environ 200 m à l'est du cours actuel de l'Eure, dont la position exacte, à l'époque romaine, n'est pas connue. En raison de contraintes techniques, la datation des phases est moins fine que sur les sites de référence d'ampleur équivalente ou supérieure (C269 et C219). C'est notamment le cas pour la partie sud du site où les remontées de la nappe phréatique ont limité les investigations. La chronologie des nombreux bâtiments qu'accueillait cette partie du site est mal établie pour les II^e et IV^e-V^e s. L'analyse de l'émergence du phénomène urbain de l'époque romaine, et surtout de son essor, s'en trouve donc limitée. La présence de trois bâtiments interprétés comme des *domus* pose la question du statut de l'habitat au bord de l'Eure durant le Haut-Empire : zone groupant de riches habitats ou zone socialement mixte que la rareté des fouilles le long de la rivière empêche de percevoir ?

Dix-neuf silex taillés et cinq monnaies gauloises en position résiduelle indiquent que le site, ou ses abords plus ou moins immédiats, a été occupé au Paléolithique moyen et à divers phases du Néolithique, ainsi qu'à la période laténienne ou augustéenne.

PHASE 1 : UN PREMIER AXE DE CIRCULATION PRÉ-AUGUSTÉEN OU AUGUSTÉEN

Plusieurs empreintes linéaires de direction ouest-est, marquées à la surface du terrain naturel, sont situées sous la voirie empierrée qui sera établie à la phase suivante, sous Auguste ou Tibère. Ces ornières témoignent « de la circulation de véhicules en surface du terrain naturel avant et/ou pendant les travaux de construction de la chaussée » (Liégard, Fourvel *et al.*, 2006, p. 88). À ce titre, on peut supposer qu'elles constituent les vestiges d'un axe de circulation non empierré, utilisé avant ou pendant le règne d'Auguste.

PHASE 2 : CONSTRUCTION D'UNE VOIRIE, PÉRIODE AUGUSTÉENNE OU TIBÉRIENNE

Un axe de circulation empierré recouvrant le précédent est établi. D'axe ouest/est, il est perpendiculaire à l'Eure et permettait probablement le franchissement de la rivière. Le mobilier recueilli dans les premiers niveaux de voirie est rare et date de la période augustéenne ou tibérienne.

PHASE 3 : PREMIERS BÂTIMENTS, DE LA PREMIÈRE MOITIÉ DU I^{er} S JUSQU'AU MILIEU DU I^{er} S.

Des remblaiements et des structures en creux attestent la construction de plusieurs bâtiments en matériaux périssables, interprétés comme des habitations.

PHASE 4 : REMBLAIEMENTS ET CONSTRUCTION D'UNE *DOMUS*, DEUXIÈME MOITIÉ DU I^{er} S.

À la suite d'un remblaiement, la zone nord est occupée par une *domus*. Au sud, les habitations sont réaménagées.

À partir de la phase 3, le rapport établit les phases pour chacun des secteurs, situés respectivement au nord et au sud de la voie. Le nombre de phases établies pour la période antique diffère à partir de la phase 5 entre le nord et le sud, du fait des difficultés d'intervention évoquées ci-dessus. Nous présentons ci-dessous seulement les évolutions observées au nord de la voie.

PHASE 5 : DENSIFICATION, CONSTRUCTION ET RECONSTRUCTION D'UNE *DOMUS*, FIN I^{er}-DÉBUT II^e S.

La *domus* construite lors de la phase 4 est réaménagée. Au nord-ouest, est construite une nouvelle *domus*.

PHASE 6 : DE NOUVELLES *DOMUS*, DU DÉBUT DU II^e S. AU MILIEU DU II^e S.

Une troisième *domus* est construite.

PHASE 7 : DERNIER ÉTAT DES *DOMUS* ET INCENDIE, DE LA DEUXIÈME MOITIÉ DU II^e S. AU DÉBUT DU III^e S.

De derniers réamenagements sont menés dans les *domus*. Un incendie, daté du début du III^e s., marque le début du déclin de l'occupation.

LE SITE NICOLE-CASANOVA (C229)

La petite nécropole du site Nicole-Casanova (Fisette, Gibut, 2014) est localisée sur le versant sud de la vallée du Couesnon, à l'est du plateau central de l'éperon. Elle est moins vaste mais tout à fait comparable à la nécropole du site du Cinéma. Elle constitue, pour Chartres, le second ensemble funéraire daté de la transition entre la fin de la période laténienne et le début de l'époque augustéenne.

Dans cette nécropole coexistent de petits enclos quadrangulaires, des dépôts de résidus de crémation en urne et en fosse, des empreintes de bûchers, des fosses contenant du mobilier et des inhumations de nourrissons. Cet ensemble funéraire se développe vers le milieu du I^{er} s. av. J.-C. et est abandonné dans le courant de l'époque augustéenne. Malgré cette courte durée

d'utilisation, les études mettent en évidence une évolution des pratiques funéraires. De plus, les mobiliers découverts (miroirs, perles en ambre notamment) sont le reflet d'une population qui semble présenter quelques signes extérieurs de richesse.

LE SITE DE LA PLACE DES HALLES (C27)

Le site de la Place des Halles a été fouillé durant quatre campagnes, de 1978 à 1981, puis observé, durant les travaux de construction du parc de stationnement souterrain en 1982. Situé sur le plateau, il montre la transformation progressive d'un secteur dans lequel les premières constructions s'installent, de façon discontinue, le long d'une voie empierrée nord/sud (fig. 2).

PHASE 1 : MARGE URBAINE

Entre les années 20 et 40 apr. J.-C., ce secteur est caractéristique d'une marge urbaine. Une voie empierrée de 6 m de large, de direction nord/sud, traverse des terrains non bâtis où se trouvent quelques puits et des fosses (extraction de matériaux, dépotoirs), qui témoignent de la proximité d'habitats.

PHASE 2 : CONSTRUCTIONS DISCONTINUES

À partir des années 40, plusieurs constructions rudimentaires en torchis (habitations, bâtiments agricoles et clôtures... ?), s'établissent, de façon discontinue, à environ 2 m le long de cette voie. Des fossés de drainage des eaux de pluie sont creusés sur le bord de la voie, en face de chaque bâtiment.

PHASE 3 : URBANISATION INTENSIVE

Aux environs de 60 est construite une seconde voie de direction nord-ouest/sud-est et large de 9 m, qui rejoint la voie nord/sud précisément sur le site fouillé. La voie la plus ancienne est refaite et présente les mêmes aménagements que la nouvelle : une chaussée constituée de cailloutis de silex, bordée de chaque côté par un fossé d'environ 50 cm de largeur, séparée des constructions par un trottoir de 2 m d'emprise, lui-même maintenu en bordure du fossé par un muret maçonné. Des maisons s'établissent de part et d'autre des deux voies, construites sur des bases maçonnées en silex et mortier de chaux, avec des élévations charpentées enduites de terre. Certains murs sont peints. Les toitures sont en tuiles. Une interaction entre l'évolution du bâti et de la voirie, en particulier la transformation du trottoir en une galerie couverte d'un portique soutenu par des poteaux de bois, donne à ce secteur un caractère pleinement urbain.

PHASE 4 : DESTRUCTION

Vers le début du II^e s., la plupart des habitats ne sont plus en usage. Les principaux matériaux de construction (poutres, tuiles...), sont récupérés, puis les ruines incendiées.

PHASE 5 : ABANDON DE L'HABITAT

Les terrains qui supportent les constructions sont systématiquement nivelés et recouverts d'un remblai. La voirie et les trottoirs restent en usage et sont entretenus, mais leurs emprises se modifient, puisque les caniveaux sont en partie recreusés dans la chaussée. Plusieurs petites structures aux fonctions mal définies (foyer extérieur, réservoir à eau, fosse... ?) se répartissent irrégulièrement dans l'espace. Leur utilisation est interrompue par des apports de déchets et de matériaux de démolition.

LE SITE BARBOU (C55)

Situé au pied du coteau, à 300 m environ en contrebas du *forum*, sur la rive gauche de l'Eure (fig. 2et 18), le site Barbou est occupé dès la période augustéenne, à partir de 40 ou 30 av. J.-C.

PHASE 1 : L'HABITAT PREMIER, SOUS AUGUSTE (- 30 À 15)

À une série de sols en graviers succède une architecture domestique à pans de bois sur une sablière basse pourvue d'un fossé en aval et un habitat semi-enterré dans la pente ouest. De premiers témoins d'activité sidérurgique sont présents au nord du terrain.

PHASE 2 : CONSTRUCTION D'UNE VOIE EMPIERRÉE, SOUS AUGUSTE ET TIBÈRE (- 30 À 40)

À la transition Auguste-Tibère, les structures situées au nord et en bas de pente sont remblayées et une voie de direction nord/sud s'installe, aboutissement probable de la voie *Autricum-Durocassio* (Chartres-Dreux), présentant, dès l'origine, un élargissement au sud-est. Un trottoir est aménagé afin d'élargir la voie vers le nord-ouest, avant l'installation d'une chaussée en argile, simplement talutée. Cet élargissement est à l'origine de la modification d'alignement, de 10° vers l'ouest, des bâtiments construits à la phase suivante.

PHASE 3 : DÉBUT DE LA CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE MONUMENTAL, SOUS TIBÈRE-CLAUDE (15-60)

À la période Tibère-Claude, l'architecture se diversifie. L'habitat semi-enterré est temporairement abandonné. En limite s'ébauche alors un plan d'urbanisme concrétisé par le début, au sud du site, de la construction des fondations de bâtiments maçonnés alignés le long de la voie et d'un bâtiment installé sur une terrasse artificielle édifiée à 15 m à l'ouest en pied de versant. Des trottoirs et des fossés couverts de passerelles en bois sont aménagés le long de la voie.

PHASE 4 : DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEMBLE MONUMENTAL, SOUS CLAUDE-NÉRON (40-70)

Les années 40-50 voient l'achèvement des fondations des murs nord des bâtiments maçonnés en pierre calcaire et le rehaussement des fondations des murs sud, pour rattraper le niveau de sol environnant. L'ensemble constitue alors une construction monumentale pourvue de passages inclinés en direction de la terrasse supérieure. Les sols des bâtiments en bordure de voie sont conservés en terre, alors que ceux du bâtiment en terrasse sont en mortier. Des éléments d'enduits peints décorés présents dans le sol le plus récent témoignent d'une fonction plus noble de l'édifice en terrasse. On s'interroge sur l'existence de couvertures sur la partie basse des bâtiments, qui ne fut peut-être jamais achevée, puisque démolie probablement peu de temps après son achèvement. Les fossés de la voie cèdent la place à un collecteur cuvelé aménagé à l'emplacement de l'ancien trottoir. Un portique est probablement édifié à l'est de la voie. Ce sont les premiers édifices publics dans ce secteur de la ville. Au nord, l'habitat à pans de bois précédemment laissé à l'abandon voit sa cave pourvue d'un escalier en bois et terre. Un second habitat, de même type, est aménagé à côté, en bordure de voie, et doté d'une cave semi-enterrée d'abord cuvelée, le cuvelage laissant place, dans un deuxième temps, à un plancher.

PHASE 5 : ACHÈVEMENT DE L'ENSEMBLE MONUMENTAL, SECONDE MOITIÉ DU I^{er} S.

À partir du milieu du I^{er} s., l'habitat à pans de bois disparaît pour laisser place à une activité ponctuelle de forge. Le bâtiment en terrasse est conservé et subdivisé afin de créer un passage nord-sud, aménagé en paliers. En contrebas du mur de terrasse est édifié un contre-mur, régulièrement contreforté par des murs perpendiculaires, qui dessinent, sur plus de 100 m de distance, un alignement de grandes salles aveugles de 9 m de profondeur pour 8 à 9 m de large, ouvertes seulement sur la voie. L'une des deux plus grandes salles centrales est voûtée et flanquée, sur chacun de ses côtés, de pans inclinés de 5 m de large. L'ensemble formé par cette salle et les deux pans inclinés pourrait correspondre à l'entrée monumentale (25 m de largeur) d'un édifice public situé sur la terrasse supérieure (d'épaisseurs maçonnaires y furent observées en 1973). Au fond des salles, contre le mur de terrasse, est aménagé un vide sanitaire d'1,85 m de large. Les autres salles étaient probablement couvertes de planchers ou de toitures charpentées. Les murs sont en assises de rognons de silex jointoyés au fer, en alternance avec des arases de briques. Ce vaste ensemble monumental est probablement contemporain du théâtre-amphithéâtre qui le jouxte à une trentaine de mètres au sud et les deux sites ont dû se développer simultanément. Dans la salle voûtée, et dans celle qui la jouxte au nord, les sols et niveaux d'occupation témoignent de la diversité des activités de construction qui ont accompagné l'édification de cet ensemble, parmi lesquelles le travail du marbre et la forge. À la fin du I^{er} s. ou au début du II^e s., après reprise des activités de forge (affinage possible) apparaissent des traces du travail de la brique, qui pourraient correspondre à la pose des arases des murs (?), attestant de l'achèvement des élévations.

PHASE 6 : MODIFICATION DE LA FONCTION DES PIÈCES, II^e S.

Dans la pièce nord, un atelier de sciage de plaques de marbre destinées à la réalisation de revêtements muraux s'installe probablement au cours du II^e s. ; lui succède la préparation de mortier de tuileau, puis l'apport d'un remblai de destruction composé de moellons calcaires et de nombreux éléments de marbre importés.

PHASE 7 : TRANSFORMATION DE LA PIÈCE NORD EN RÉSERVE D'EAU, III^e S.

Au cours du III^e s., la salle nord fait l'objet de profonds remaniements. Son sol est abaissé, le mur de façade est surélevé par l'adjonction d'une fondation en mortier hydraulique et ses murs sont rendus étanches par l'application d'un mortier de tuileau. Tous ces travaux ont pour objectif de la transformer en réserve d'eau. Dans le même temps, les forgerons reprennent le travail dans la salle sud.

PHASE 8 : UN ÉDIFICE TOUJOURS EN USAGE AU IV^e S.

Au IV^e s., un bas-foyer lié à une activité d'affinage, est aménagé dans les dépôts comblant le bassin asséché. Il témoigne d'une reprise sporadique de la métallurgie du fer. Jusqu'à la fin du siècle, les témoins d'occupation semblent liés à la réfection des bâtiments (niveaux de préparation d'enduits, etc.)

PHASE 9 : DESTRUCTION ET ABANDON DU BÂTIMENT À LA FIN DU IV^e OU DU V^e S.

La destruction et l'abandon de cet ensemble peuvent être datés de la fin du IV^e s ou au V^e s.

Après arasement des ruines, le terrain sert de carrière jusqu'aux XI^e-XII^e s., époque à laquelle il est définitivement remblayé, et réoccupé par des silos et de grandes fosses-dépotoirs jusqu'à sa reconstruction à la période moderne.